



Contrat de Pays 2008-2013

Fiches actions

Contrat de Pays Plaine de Saône Vingeanne 2007-2013

Programme d'action pluriannuel

<i>Fiche action n°1</i> : Communication, mise en réseau et accompagnement des acteurs économique.....	p.1
<i>Fiche action n° 2</i> : Maintenir, développer les services aux entreprises	p.5
<i>Fiche action n° 3</i> : Valoriser les ressources en bio-énergie	p.9
<i>Fiche action n° 4</i> : Mettre en place une gestion des flux ressources humaines	p.13
<i>Fiche action n° 5</i> : Mettre en place une stratégie sur les filières	p.17
<i>Fiche action n° 6</i> : Accompagner et aider à la réalisation d'équipements touristiques	p.23
<i>Fiche action n° 7</i> : Renforcer l'image du Pays, mise en réseau des acteurs touristiques	p.29
<i>Fiche action n° 8</i> : Mettre en place une politique de l'habitat	p.33
<i>Fiche action n° 9</i> : Sensibiliser et sauvegarder le patrimoine	p.38
<i>Fiche action n° 10</i> : Développer les services à la population	p.43
<i>Fiche action n° 11</i> : Développer les services en matières d'enfance, jeunesse	p.49
<i>Fiche action n° 12</i> : Conforter le tissu associatif.....	p.53
<i>Fiche action n° 13</i> : Encourager les pratiques culturelles	p.56
<i>Fiche action n° 14</i> : Encourager les pratiques sportives	p.60
<i>Fiche action n° 15</i> : Renforcer la mobilisation et l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre du projet de Pays	p.65

Maquette budgétaire prévisionnelle 2007-2013

Fiche Action N° 1

Communication, mise en réseau et accompagnement des acteurs économiques

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La mise en réseau, l'accompagnement des actions économiques et la communication doivent être améliorées :

- des actions de mise en réseau ont déjà été réalisées dans le cadre du COPIEVAL I, notamment à travers la mise en place d'un dialogue territorial (assises du 5 février 2007) et l'élaboration des projets PER.
- l'expérience COPIEVAL I et le début du COPIEVAL II montrent qu'un certain nombre d'entreprises artisanales, commerciales et industrielles auraient pu éviter de graves difficultés (dépôt de bilan) si elles avaient bénéficiées lors de leur création reprise d'un accompagnement optimisé tant sur le plan de leur business-plan qu'en terme d'aides à différents titres (techniques et financières).
- le taux de pérennisation des entreprises reprises ou transmises n'est pas satisfaisant (et l'on sait que ce sont souvent ces entreprises qui créent l'emploi local et qui participent à la dynamique commerciale) souvent par méconnaissance des dispositifs existants.

Un certain nombre d'acteurs interviennent à des titres divers sur le territoire. La question se pose sur la mise en réseau permanente et efficace des acteurs. De plus, l'ensemble des acteurs communiquent souvent à travers leurs propres vecteurs de communication, ce qui crée une multitude de sources d'informations d'où une difficulté pour les entreprises d'appréhender les bonnes informations actualisées. Deux cibles de communication sont à viser :

- les particuliers : potentiellement futurs créateurs d'entreprises
- les entreprises existantes

Deux modes de communication :

- une communication sur l'économie et les événements locaux gérée et élaborée par le territoire et les partenaires
- une information technique en direction des entreprises

Résultats attendus et impacts de l'action :

Meilleures information et utilisation des dispositifs existants portés par les partenaires en direction des entreprises

Régularité, fraîcheur et lisibilité de l'information

Structurer une véritable mise en réseau des acteurs par la production de l'information en commun

Améliorer le taux de pérennisation des entreprises par une meilleure connaissance des dispositifs existants

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : Une identité économique du Pays à renouveler
D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique,... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : priorité : actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économiques

Priorité régionale : le développement économique, SRDE

Conseil général : PDI

COPIEVAL II

Plus-values

Compte tenu des difficultés économiques du territoire, de sa taille et de son caractère rural (difficultés de mobilité) qui ne facilite pas les échanges, créer une vraie dynamique locale associant tous les acteurs économiques (dont les élus)

Caractère intercommunal de l'action

Territoire du Pays

Caractère durable de l'action

Régularité de la production de la communication et de sa diffusion

Mise en œuvre progressive d'actions et de partenariat

Systématisation de l'accompagnement des entreprises

Articulation Pays – Ville D'appui

Communication et mise en réseau des collectivités du territoire notamment les intercommunalités et la ville d'Auxonne : notamment par la présence et le rôle du point relais de la ville d'Appui et sa coordination avec les points de proximités (situés dans les chefs lieu de canton).

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	<p>Communication économique :(Cf. programme communication fiche 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'outils de communication sur les actions économiques et sur la promotion des métiers, via le pilotage d'un comité de rédaction et de façon cohérente avec les outils des partenaires économiques, et intégration de cette communication au sein des publications des partenaires (consulaires, branches professionnelles, Pays, intercommunalité, CRB, ...) - déploiement de la communication sur tous les médias existants (ex : sites internet du Pays, des communautés de communes et des partenaires) - actions de sensibilisation des élus sur la démarche d'insertion et sur les clauses d'insertion dans les appels d'offres : intervention sous forme de réunions d'information et d'appui technique dans la rédaction des clauses des partenaires tels que le Conseil Général, la Maison de l'emploi ...
2.	<p>Mise en réseau des acteurs économiques locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcement des clubs d'entrepreneurs : augmentation du nombre des adhérents, diversification des actions et renforcement du partenariat avec les intercommunalités dans le cadre de leur compétence économique - utilisation de l'outil sati sur le territoire dans les locaux multimédias du territoire
3.	<p>Accompagnement des entreprises à la pérennisation après création ou reprise dans le cadre d'une animation économique à définir entre les partenaires locaux, départementaux et régionaux, et au regard des outils existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la pérennisation des entreprises créées et transmises identifiées par le centre de formalité des entreprises et géré par les chambres consulaires. - accompagnement des entreprises immatriculées qui n'ont pas sollicité d'aides techniques et financières et optimisation de la création reprise en s'appuyant sur l'ensemble du dispositif existant (consulaires, COPIEVAL, partenaires techniques et financiers).

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, chef de file de l'animation économie emploi (ingénierie économie)
2.	Chambres consulaires, collectivités et ville d'Auxonne (Sati et animation du réseau sati)
3.	Chambres consulaires

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE	
1.	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale
2.	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité

1.	Cohérence du développement d'une communication sur tout le territoire : contenu, fréquence, public cible	Privilégier les supports multimédias pour économiser le support papier
2.	Améliorer les relations entre entreprises des différentes communautés de communes Sati : diffusion de l'outil dans chaque point de proximité de chaque communauté de communes	Limiter les déplacements : réunions collectives Utilisation des nouveaux médias de communication
3.	Intégrer les entreprises créées et reprises inconnues dans le réseau des acteurs : encourager les entreprises Permettre l'identification pour leur intégration des entreprises non connues	Promouvoir les dispositifs énergies renouvelables et économie d'énergie
<u>Autres dispositions particulières :</u>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB territorial	max 70% au regard des projets	1
2 et 3.	Animation COPIEVAL		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Nombre de communiqués publiés Nombre d'actions de sensibilisation et de clauses d'insertion mis en place Augmentation des membres et actions réalisées par les clubs
2.	Nombre d'utilisateurs de l'outil sati
3.	Nombre d'entreprises identifiées et accompagnées

Fiche Action N° 2

Maintenir, développer les services aux entreprises

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Certaines entreprises peuvent souffrir d'un déficit d'accompagnement lié à leur taille, leur secteur d'activités, voir leur isolement. A cet égard, il est nécessaire de maintenir et développer les services appropriés d'animation et d'accompagnement.

Un certain nombre de partenaires disposent de moyens qui ne sont pas déployés sur le territoire ou qui exerce d'autres types de missions.

Certains de ces acteurs peuvent être des vecteurs de création d'activités auprès de demandeurs d'emploi et permettre aux entreprises existantes de développer leur activité.

Le Pays possède également trois unions commerciales dont la mutualisation des actions permettrait de créer un dynamisme local.

Un schéma de cohérence d'accueil des entreprises approuvé par le Pays et les communautés de communes a été réalisé dans le cadre du Copieval. Suite à ce schéma, trois communautés de communes se sont posées la question de l'opportunité de la création de ZAE dans le premier contrat de Pays. Pour répondre aux besoins d'entreprises locales et à l'implantation rapide d'entreprises extérieures, les communautés de communes vont par conséquent créer des zones d'activités intercommunales (la maîtrise du foncier est l'élément déterminant de l'implantation d'une entreprise).

Résultats attendus et impacts de l'action :

Meilleure connaissance : diffusion de l'ensemble des dispositifs existants pour en augmenter la mobilisation

Développement de l'emploi et des activités des entreprises

Création d'entreprises

Inciter certaines économies souterraines à se formaliser

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : Une identité économique du Pays à renouveler

D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique,... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.

Référence aux dispositifs, schémas :
Etat : priorité : actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économiques, loi de cohésion sociale
Priorité régionale : le développement économique, SRDE
COPIEVAL II

Plus-values

Faire venir des services et des entreprises sur le territoire
Aider les entreprises du territoire qui en ont besoin
Créer une dynamique au niveau du commerce et de l'artisanat

Caractère intercommunal de l'action

Irriguer le Pays de services et d'accompagnement dépendant d'acteurs localisés à Dijon
Permettre à toutes les entreprises éligibles de profiter de services portés par ces partenaires

Caractère durable de l'action

Pérennisation des services sur le territoire
Pérennisation du dynamisme artisanal et commercial

Articulation Pays – Ville D'appui

Mise en réseau des unions commerciales de tout le territoire du Pays, rôle fédérateur du point relais Maison de l'emploi d'Auxonne et renforcement du rôle des consulaires sur le territoire

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	<p>Sensibilisation et accompagnement des entreprises Des actions relatives à l'économie sociale et solidaire sont déjà présentes à l'échelle régionale.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de mettre en place ces moyens d'informations et d'accompagnement sur notre territoire de Pays. Ainsi, des actions de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement seront mises en œuvre au sein des locaux des points de proximité de la maison de l'emploi et de la formation.</p> <p>La boutique de gestion sera également présente au sein de ces points de proximité afin d'informer et accompagner les porteurs de projets.</p>
2.	<p>Renforcer les services aux entreprises : Le tissu économique local est composé de 75% d'entreprises de moins de 10 salariés dont les sous traitants. Afin de conforter ce tissu économique spécifique, de nombreux accompagnements sont nécessaires tant au niveau des chefs d'entreprises que des entreprises.</p> <p>L'action portera sur la mise en place d'une mission d'animation économique particulière (modalités à définir : prestations externes...) ayant pour objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De travailler avec les sous traitants pour améliorer leur autonomie par rapport à leurs donneurs d'ordre (cf étude réalisée par le MEDEF) en augmentant l'expertise. Cette mission pourrait être portée par des chambres consulaires et par la MDEF (cahier des charges à définir). 2. De renforcer l'accompagnement de la détection au CFE des créations et des créations-reprises par un repérage spécifique des entreprises, puis une étude de faisabilité du projet de l'entreprise, et enfin le suivi de ces entreprises.
3.	<p>Dynamiser et mutualiser les actions d'animations des unions commerciales du Pays : Le Pays regroupe 3 unions commerciales qui ont leurs propres actions de promotion. Dans le cadre d'approches collectives, de nouvelles actions pourraient se réaliser par un partenariat entre les unions commerciales.</p> <p>Mise en place d'actions communes aux 3 UC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. réalisation d'un guide sur les commerces au niveau du pays. 2. mise en place d'une action collective : regroupement des unions commerciales afin de grouper les achats de sacs papier, biodégradables,... dans un esprit de développement durable (les sacs plastiques ne seront plus autorisés en 2010). 3. organisation d'un temps d'animation (une journée) sur tous les chefs lieu de canton du Pays par les unions commerciales pour la promotion commerciale locale (la première animation mettra en avant l'action 2) <p>Les deux dernières actions peuvent être réfléchies sur un territoire plus vaste, les territoires limitrophes pourront être consultés et associés.</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	CRESS et Boutique de gestion
2.	Chambres consulaires, MDEF

3. Unions commerciales

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1. 2. 3	Rôle d'ambassadeur des intercommunalités en matière de diffusion de l'info et des services toutes les actions	Sensibilisation au développement durable par les commerçants
<u>Autres dispositions particulières :</u>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	pour mémoire		
2.	Animation COPIEVAL, dispositifs sectoriels, à défaut CRB territorial (sur 2.1)	30%	1
3.	FNADT possible sur 3.2 CRB territorial	3.2 : FNADT 20% 3.1 : 50% 3.2 : 20% 3.3 : 50%	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre de prise de contact (entreprises et particuliers reçus) Nombre de projets suivis et concrétisés
2.	Meilleure transmissibilité d'entreprises plus structurées Accroissement du nombre de transmissions d'entreprises Nombre de projets accompagnés et maintien et création d'emplois
3.	Mise en place du partenariat entre les unions commerciales Nombre d'animations réalisées

Fiche Action N° 3 Valoriser les ressources en bio énergies

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Des ressources en bioénergies sont disponibles sur le territoire et a priori inexploitées notamment la forêt sur le massif d'Auxonne. Le secteur agricole est très présent sur le territoire et présente des opportunités en ressources en bioénergies. Un écopôle produisant du méthane existe sur le territoire.

De même, SEDE Environnement a le projet d'une plateforme biomasse énergie à Arceau (marché dijonnais).

La conjonction de ces projets permet de penser qu'il existe sur le territoire une réelle opportunité de valoriser les ressources en bioénergies.

Les emplois induits par la mise en œuvre de ces projets nécessitent une main d'œuvre moyennement qualifiée disponible sur notre territoire et pourrait s'accompagner d'actions d'insertion.

La consommation de bioénergies induite pourrait trouver un premier débouché par les équipements réalisés par les collectivités et les particuliers d'où la mise en place d'une sensibilisation sur cette filière et une aide pour la réalisation d'équipements.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Meilleure utilisation de ressources locales
Création d'emplois locaux
Économie d'énergies fossiles pour les utilisateurs

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : une identité économique du Pays à renouveler

D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique, ... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : priorité : actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économiques, stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique, loi de cohésion sociale

	<p>Priorité régionale : le développement économique : la formation professionnelle pour l'emploi local, SRDE, PRDF, Prométhée Conseil général : PDI COPIEVAL II</p>
<p>Plus-values</p>	
	<p>Valorisation des bio-ressources Création d'un secteur d'activité porteur sur le territoire</p>
<p>Caractère intercommunal de l'action</p>	
	<p>Positionnement de la Communauté de Communes du Mirebellois comme chef de file filière « énergies renouvelables »</p>
<p>Caractère durable de l'action</p>	
	<p>Création d'une énergie renouvelable</p>
<p>Articulation Pays – Ville D'appui</p>	
	<p>Mutualisation des savoirs-faires des collectivités et implantation des équipements dans les communes</p>
<p>TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)</p>	
<p>1.</p>	<p>Sensibilisation aux bio énergies (Cf. programme communication fiche 15) et réalisation d'équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en réseau des acteurs par collectivité chef de file - actions de sensibilisation aux énergies renouvelables auprès des collectivités - soutien à la réalisation d'équipements utilisant ces énergies.
<p>2.</p>	<p>Création d'une plateforme biomasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme sur 3 ha de Biomasse Energie agricole et forestière qui aura pour fonction l'alimentation de chaudières collectives et industrielles sur la région nord Bourgogne et plus spécifiquement la région Dijonnaise. - Développement autour de la plate forme (20 Km) de cultures énergétiques pérennes type miscanthus, switchgras. <p>Travail de la plaquette forestière issue directement des produits de la forêt ou des haies, bordures, bosquets et alignement d'arbres ce qui peut apporter un service sur l'ensemble des collectivités ; Travail des produits connexes de scieries et d'industries du bois : meubles et autres ; Travail des bois de recyclage, palettes, caisses, planches non traitées, les bois flottés.</p> <p>Par les différents types de travail, il se développe une action sur la valorisation des rémanents du bois qui permet a un industriel de valoriser ses déchets, qui permet aux collectivités de valoriser les haies des bordures de route ainsi que tous leur élagages, de même pour les particulier ce qui peut amener a une baisse de la collecte des déchets verts qui coûte.</p>

	<p>Le choix d'Arceau a pour but d'optimiser le bilan carbone du site en limitant les distances de transport tant du côté des fournisseurs que de celui des clients, il se trouve à bonne distance de 3 communautés de communes et près d'un lieu de grande consommation.</p> <p>De plus une ouverture importante est faite aux emplois d'insertion, que se soit à l'approvisionnement ou à l'atelier broyage qui pourrait leur être dédié.</p>
3.	<p>Valorisation des bioénergies dans les entreprises :</p> <p>Les entreprises artisanales de la filière bois produisent des déchets en quantité importante. Une action spécifique de développement des entreprises peut être envisagée, intégrant la valorisation de ces bioénergies. Un accompagnement des artisans producteurs de déchets doit être envisagé (scierie, menuiserie, ébénisterie, entreprises d'aménagement d'espaces verts). Les artisans commercialisant et/ou installant des chaudières peuvent être sensibilisés en parallèle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic de développement par la Chambre (orienter en cas de besoin vers les conseils techniques compétents- étudier l'opportunité d'un investissement- définition et étude des débouchés commerciaux, prévisionnel de développement) 2. Sensibilisation des installateurs de chaudières pour les inciter à la promotion des appareils fonctionnant aux bioénergies (Courriers, réunions d'information).
MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de Communes du Mirebellois comme chef de file filière « énergies renouvelables »
2.	Commune d'Arceau
3.	Chambre de Métiers

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Sensibilisation au niveau du Pays porté par une intercommunalité	Améliorer la gestion des ressources
2.	Implication de la communauté de communes dans le cadre de son développement économique	Activité non délocalisable Utilisation des ressources locales bio énergies
3.	Relais de diffusion de l'information et accompagnement de la professionnalisation de ses artisans	Sensibilisation aux énergies renouvelables et à leur utilisation par les professionnels et usagers
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	PREMED CG21	Au regard des projets, en fonction du règlement en vigueur	
2.	PREMED	Au regard du projet et en fonction du règlement en vigueur	
3.	PREMED		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
<i>1</i>	<p>Nombre de réunions d'information</p> <p>Nombre d'équipements réalisés</p>
<i>2.</i>	Réalisation de la plateforme
<i>3.</i>	<p>Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Création d'emplois dans ces entreprises en développement</p> <p>Nombre d'installation d'équipements de chaudières fonctionnant aux bioénergies</p>

Fiche Action N°4

Mettre en place une gestion des flux ressources humaines

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

L'évolution économique du territoire industriel du territoire est aujourd'hui confronté à des enjeux importants d'adaptation et de mutation (ex : fermetures des sites Thomson, Unalit, et réduction d'effectifs significative chez Neltec Mirebeau et ECS Auxonne).

Comme le territoire est en mutation, les dispositifs traditionnels d'intervention de formations ne permettent pas la réactivité attendue par les entreprises ni la gestion de petits volumes de personnes. De plus, il est nécessaire de faire découvrir aux demandeurs d'emplois la nature des emplois disponibles potentiels.

Les emplois sont globalement peu qualifiés et les niveaux de formations sont relativement faibles. Notre territoire bénéficie de relais locaux d'organismes liés à l'emploi (CCI, mission locale, fin 2007 : lieux de proximité de la maison de l'emploi et de la formation,...). Dans cadre de la labellisation de la maison de l'emploi du bassin dijonnais, un programme d'actions a été clairement identifié.

Un seul organisme dispense de formations (GRETA à Auxonne). Le taux de chômage, notamment celui des femmes et des jeunes est plus élevé que le reste de la côte d'or.

Le Pays a associé le milieu économique dans ses réflexions dans le cadre de la charte de pays notamment. Le dispositif COPIEVAL a permis d'élaborer un début de mise en réseau des entreprises, syndicats et partenaires. De nombreuses réflexions sur l'emploi, la formation et le dialogue social se sont organisées depuis 2005.

Les objectifs sont les suivants : rapprocher le demandeur d'emploi des besoins des entreprises, améliorer l'accès à l'emploi et l'articulation offre-demande sur le territoire du Pays.

Dans le cadre d'une dynamique de gestion de flux, il faut que les formations soient faites au rythme des besoins des entreprises et si possible localement (ex : action pré-qualifiante trans-sectorielle Auxonne 2007)

Résultats attendus et impacts de l'action :

Meilleure connaissance des besoins des entreprises
Répondre aux besoins de recrutement des entreprises
Répondre aux besoins des compétences des entreprises
Mettre en adéquation les flux offre-demande
Meilleure connaissance des métiers offerts par les entreprises du territoire

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)	
	<p>Charte : une identité économique du Pays à renouveler</p> <p>D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique,... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.</p> <p>Référence aux dispositifs, schémas :</p> <p>Etat : priorité : actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économiques, loi de cohésion sociale</p> <p>Priorité régionale : le développement économique : la formation professionnelle pour l'emploi local, SRDE, PRDF</p> <p>Conseil général : prise en compte des zones fragiles</p> <p>COPIEVAL II</p>
Plus-values	
	<p>Partenariat des acteurs du monde économique et développement de la mise en réseau</p> <p>Développement des entreprises</p> <p>Augmentation de l'effectif salarié</p> <p>Baisse de nombre de demandeurs d'emplois</p> <p>Utilisation et optimisation des moyens mis en place de la maison de l'emploi et de la formation</p> <p>Créer un lien et un partenariat avec les entreprises locales</p> <p>Développement de l'anticipation et de la réactivité des différents acteurs du service de l'emploi pour répondre à l'offre et la demande locale</p>
Caractère intercommunal de l'action	
	<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de l'activité de la maison de l'emploi du territoire à travers le point relais d'Auxonne et ses points de proximité et vient étoffer l'action 5.1 du programme d'action de la maison de l'emploi en l'adaptant aux spécificités du territoire.</p>
Caractère durable de l'action	
	<p>La mise en réseau des acteurs à différentes échelles territoriales : pérennisation du fonctionnement de cette mise en réseau.</p>
Articulation Pays – Ville D'appui	
	<p>Articulation avec la ville d'appui sur le plan de formation et les services des partenaires économiques.</p> <p>En matière d'action concernant l'emploi, les points de proximité de la maison de l'emploi s'appuient sur le point relais d'Auxonne.</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p>Développer l'accompagnement Ressources Humaines des entreprises : Mettre en adéquation les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi. Une ressource RH externe doit venir accompagner les entreprises. (cf programme d'action MDEF 4.3)</p> <p>Cette action se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none">- une visite régulière des entreprises : repérer leurs besoins- repérer, présélectionner les profils des chercheurs d'emplois pour répondre à ces besoins- des visites du médiateur ressource externe RH pour optimiser l'intégration jusqu'à la pérennisation de l'emploi (ex : conseiller MDEF)- un programme de visite dans l'entreprise afin de répondre à leurs demandes en terme de ressources humaines (ex : conseiller MDEF)- éventuelle mise en place d'actions GPEC individuelles et/ou collectives et territoriales, actions EDEC (engagement et développement des emplois et compétences), actions de féminisation des emplois en tension.
2.	<p>1. Soutenir la mise en place d'une plateforme de formation (cf étude Project du COPIEVAL I) :</p> <p>Créer des formations adaptées aux besoins du territoire en implantant localement des sessions de formation (au sein des points relais et proximité de la maison de l'emploi). Sont associés à ce projet : la MDEF, le lycée et les partenaires économiques. Cette action fait suite à une première expérimentation : formation pré-qualifiante trans-sectorielle d'Auxonne à adapter sur une plateforme emploi à entrée/sortie permanente pour être en phase avec le flux offre/demande.</p> <p>2. Actions spécifiques sur la communication écrite et orale en entreprise : Dans le cadre de la mission d'accompagnement du COPIEVAL : rôle d'information, de montage des dossiers techniques pour mettre en place des actions sur l'illettrisme en lien avec les partenaires techniques et financiers avec l'appui de la maison de l'emploi et de la formation.</p>
3.	<p>Création d'un observatoire de l'emploi : Suite à l'étude réalisée par Antéor dans le cadre du COPIEVAL I, une méthode de l'observation de l'emploi durable a été testée. Elle pourrait être mise en œuvre de manière systématique dans le cadre de la maison de l'emploi Le site extranet du territoire du pays pourra servir de plateforme d'échange d'information pour tous les partenaires qui mettraient en œuvre cette méthodologie. Cette action permettait la création d'un outil de veille avec la cartographie des emplois durables mis à jour. (cf volet 1 du programme d'action de la MDEF).</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.2	<p>Maison de l'emploi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ingénierie de la maison de l'emploi 2. Coordination et mise en place des formations <p>Illettrisme : partie technique (ingénierie COPIEVAL) avec les partenaires</p>
3	<p>Pays pour la partie gestion de la base de données extranet en lien avec la maison de l'emploi</p>

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.2 et 3	<p>La MDE est une structure sous forme d'un GIP dont les communautés de communes constituant le Pays sont membres du conseil d'administration</p>	
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	MDEF		
2.	CRB sectoriel (sur 2.1) CG21	Suivant modalités de mise en œuvre du PRDF	
3.	MDEF		

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	<p>Nombre d'entreprises rencontrées</p> <p>Nombre d'emplois pourvus</p>
2.	<p>Nombre d'utilisateurs de la plateforme</p> <p>Nombre de mariages</p> <p>Evaluation qualitative par les utilisateurs de la plateforme, des formateurs et des entreprises</p>
3.	<p>Niveau de collaboration des partenaires (nombre de fiches remplies)</p> <p>Niveau de suivi (nombre de production de synthèse)</p>

Fiche Action N° 5

Mettre en place une stratégie sur les filières

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Filière « légumes »

Le territoire a une tradition maraîchère historique sur le bassin d'Auxonne qui connaît des difficultés d'inorganisation et d'inadaptation par rapport aux besoins du marché malgré les efforts de quelques maraîchers et le soutien de Dijon Céréales. Une fiche programme COPIEVAL I prévoyait de mettre en place une étude sur la réorganisation de cette filière. La première réunion des acteurs de la filière a eu lieu en décembre 2005 et une forte volonté d'action s'en est dégagée. Ainsi, a été créée une association regroupant les communautés de communes intéressées, les producteurs de légumes conventionnels et bio, les transformateurs agro-industriels et des partenaires techniques (chambre d'agriculture, ENESAD, INRA). Cette association a élaboré une stratégie à 15 ans pour restructurer la filière légumière, ce qui représente un nombre importants d'actions.

La signature du COPIEVAL II a entériné le soutien des actions prioritaires. Le pays souhaite accompagner de manière forte cette stratégie de développement qui offre un fort potentiel de développement d'emplois ainsi que la création d'une ZAE spécifique à proximité de la sortie d'autoroute de Soirans.

Filière « bâtiment »

Le bâtiment est fortement présent : le taux de chefs d'entreprises exploitant dans le secteur du bâtiment est de 44% sur le pays contre 41% pour l'ensemble du territoire et sont au nombre de 230. Il s'agit souvent de petites entreprises dont le dirigeant est autodidacte ou possédant une autre formation. Ce secteur est fortement demandeur de salariés et d'un accompagnement leur permettant d'améliorer leur performance d'entreprise artisanale. Le pays souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à cette filière et ces problématiques.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Restructuration et renforcement des filières traditionnelles historiques et créatrices potentielles d'emplois locaux

Améliorer la qualité des productions au bénéfice de consommateurs
Création d'emplois

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : une identité économique du Pays à renouveler

D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique,... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : priorité : interventions en faveur des filières agricoles, de pêche et forestières, loi de cohésion sociale

Priorité régionale : le développement économique : la formation professionnelle pour l'emploi local, SRDE, PRDF

Conseil général : PDI

COPIEVAL II

Plus-values

Professionnalisation des deux filières structurantes

Caractère intercommunal de l'action

Ces activités traditionnelles et historiques concernent tout le territoire du pays.

Caractère durable de l'action

Filière légumière : plan à horizon 2022

Filière bâtiment : pérennisation et développement des entreprises et de leur production

Articulation Pays – Ville D'appui

Le territoire maraîcher se situe autour de la ville d'appui.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Développement de la filière « légumes » sur le pays :

1.

1. Réalisation d'une plate forme d'essai légumes (en cours)
2. Restructuration du parcellaire (25 ha par an)
3. Travaux d'irrigation collective (hors mise aux normes puits)
4. Réflexions et actions spécifiques visant la réduction des consommations d'énergie des entreprises de la filière (en lien avec la fiche action 3)
5. Valoriser les ressources en bioénergies : cf. fiche 3
6. Favoriser l'installation des maraîchers notamment bio (AMAP, CUMA, SCOP) :
 - Renforcement de l'information, de la communication
 - Soutien aux investissements spécifiques (en lien avec la chambre d'agriculture)
 - Soutien à la création d'aires de lavage de matériel dans des communes (en lien avec l'Agence de l'eau)
7. Soutien à la formation des maraîchers (appropriation des TIC, pratiques culturelles)
8. Soutien à la création d'une entreprise d'insertion au sein de la légumerie en projet (en lien avec le Conseil Général dans le cadre de sa compétence insertion)
9. Amélioration de l'appropriation de l'outil informatique aux agriculteurs (lien avec la fiche 12.2)
10. Création de la ZAE agro alimentaire de la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône
11. Communication : cf. programme communication fiche 15

Valorisation et développement de la filière artisanale « bâtiment » :

Le taux de chefs d'entreprises exploitants dans le secteur du bâtiment est de 44% sur le pays Plaine de Saône Vingeanne contre 41% pour l'ensemble du territoire départemental. Les entreprises du secteur sont au nombre de 230 sur tout le territoire. Cela peut s'expliquer en grande partie par un marché important concernant la rénovation - restauration.

Dans le cadre d'une action globale sur le développement des performances des entreprises de ce secteur sur le territoire, une mission d'animation spécifique et limitée dans le temps (modalités à définir suivant cahier des charges à établir en lien avec les partenaires économiques) sera mise en place sur le pays, avec pour objectifs de :

2.

- Accompagner les chefs d'entreprises (TPE/PME) dans la formalisation de stratégie,
- Décliner cette stratégie dans leur domaine d'activité : respect des réglementations et des normes, GRH, stratégie commerciale...,
- Amener les demandeurs d'emplois vers le secteur du bâtiment (action de partenariat et de sensibilisation).

Impacts et résultats attendus de la mission :

- Renforcement de la pérennisation des entreprises
- Augmentation de l'emploi salarié généré
- Création d'emplois sur le territoire
- Mise en place un partenariat entre les entreprises sur une gestion des compétences sur leurs projets de développement et leurs difficultés
- Mise en réseau des entreprises

Ces actions relèvent des compétences et missions des chambres consulaires, de la MDEF. Une mise en réseau des partenaires sera à mettre en œuvre pour décliner ces actions.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	« Association légumes et terroir en val de Saône » Chambre d'agriculture : accompagnement et sensibilisation Aire de lavage : communes Création entreprise d'insertion : Trilégumes Communauté de communes Auxonne Val de Saône pour la création de la ZAE
2.	Chambres consulaires, MDEF, CAPEB,...

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	« L'association légumes et terroir en val de saône » comporte un collège des communautés de communes	Charte des bonnes pratiques culturelles
2.	Mise à disposition de locaux, relais d'information	Respect du cahier de recommandations architecturales

Autres dispositions particulières :

Sur action 1.10 (ZAE agro-alimentaire) : respect des principes d'éco-conditionnalité et intervention au regard de la différence coûts-recettes.

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Etat : FNADT possibilité sur 1.1, 1.4, 1.6 (sauf aires de lavage), 1.7, 1.8, 1.9 CRB : Crédits sectoriels à mobiliser en priorité CRB territorial sur 1.7 ; 1.9 et 1.10 CG21	FNADT : 10 à 40 % suivant les projets Au regard des projets, suivant règlements en vigueur 30% max	1

2.	MDEF CRB territorial	30%	1
----	-------------------------	-----	---

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Réalisation des toutes les actions dans le cadre des délais mentionnés (fin 2009)
2.	Nombre d'entreprises accompagnées ; Maintien et création d'emploi ; Partenariat entre les entreprises

Fiche Action N° 6

Accompagner et aider à la réalisation d'équipements touristiques

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Soutenir le développement des économies locales
- Tisser des alliances avec les territoires voisins

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne se positionne comme destination touristique de pleine nature. Le territoire dispose d'un patrimoine naturel préservé et propice aux activités en communion avec l'environnement ainsi que des atouts architecturaux de grande qualité. Les sites attractifs sont répartis sur l'ensemble du territoire mais manquent de cohésion entre eux. Le schéma de signalisation réalisé en 2007 doit permettre de renforcer la notoriété et l'interactivité entre les objets touristiques. Les véloroutes vont structurer l'ensemble de l'offre existante cependant le territoire connaît des défaillances de son identification. De plus ces équipements structurants nécessitent l'implantation d'activités spécifiques complémentaires : transport, location de matériel, hébergements adaptés... Déjà en 2006, l'étude qualitative et quantitative de l'offre d'hébergement restauration faisait apparaître un décalage entre l'offre et la demande. Au fil du temps certains établissements d'hôtellerie traditionnelle ferment leur porte tandis que d'autres deviennent obsolètes et inadaptés aux attentes des touristes et aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Si le Pays entend jouer la carte du tourisme « vert », il manque encore de sites « phares » identifiés comme vecteurs de communication du territoire. L'offre existante reste à conforter, à compléter et à fédérer.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Compléter et parfaire l'offre touristique en cohérence avec le projet de positionnement du territoire en tant que Pays d'eau de nature et de patrimoine.
- Augmentation de la fréquentation touristique de proximité
- Allongement de la durée de séjour sur le territoire grâce à un plus grand panel d'activités et la spécialisation du territoire sur des produits touristiques attractifs.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Renforcer l'attractivité touristique du territoire et atténuer les variations de fréquentations saisonnières en ciblant le tourisme de proximité.

Au niveau régional et national l'accent est mis sur l'accessibilité des équipements et activités touristiques, tant du point de vue social que physique en adaptant l'offre à ces publics.

Les véloroutes inscrites dans le Tour de Bourgogne à vélo, les itinéraires de randonnée et le développement des activités touristiques sont inscrits respectivement dans les schémas de développement touristiques régionaux et départementaux. De même que la préservation et la valorisation du patrimoine naturel (priorité régional) et bâti (intérêt départemental)

Le projet de structuration des ces 3 activités de pleine nature (randonnée, plaisance et véloroute) a été décrit dans le dossier de candidature au PER validé par l'Etat en décembre 2006.

Plus-values	
	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de l'économie locale, création d'emplois dans le secteur du tourisme et activités annexes (commerce, transports, services à la personne...) - Renforcement de la notoriété du territoire.
Caractère intercommunal de l'action	
	Maillage des équipements touristiques à travers l'ensemble du territoire. Répartition de l'offre.
Caractère durable de l'action	
	<p>Mise en place de comité de pilotage préalablement à la réalisation d'équipements sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Les créations d'activités de pleine nature s'accompagneront d'actions de sensibilisations à l'environnement.</p> <p>Les équipements nouvellement créés devront être accessibles aux personnes handicapées (label tourisme et handicap) et de préférence adaptés aux plus jeunes.</p>
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui	
	<p>La ville d'appui bénéficie d'un patrimoine architectural particulier qui fait l'objet d'un projet de réhabilitation. Sa valeur historique (Vauban, Louis XI, Napoléon) peut constituer un but de séjour sur le territoire.</p> <p>L'amélioration de l'offre ainsi que la mise en place d'équipements structurants rendront le territoire plus attractif et plus accessible (véloroutes depuis Dijon, signalétique depuis l'agglomération Dijonnaise, voie équestre à la jonction avec le grand huit jurassien) pour le tourisme de proximité.</p>
TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES	
et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	<p>Conforter et qualifier l'offre d'hébergement touristique :</p> <p>Le Pays Plaine de Saône Vingeanne souhaite se positionner en tant que pôle d'accueil touristique de qualité conforme aux attentes des différentes clientèles (familles, groupe, handicapés et jeune public) et en adéquation avec les orientations du territoire (tourisme vert et culturel). Or l'offre existante ne permet pas de se positionner sur ce créneau : Les capacités d'hébergement en hôtellerie traditionnelle diminuent au fil de la fermeture des établissements. Les exigences législatives à venir pour la sécurité et l'accessibilité des sites ouverts au public risquent d'accentuer cette tendance. Il faut donc :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. soutenir la réhabilitation des équipements existants, accompagner les mises aux normes et conseiller les prestataires pour adapter leur offre aux attentes de la clientèle. 2. soutenir la création de nouveaux équipements (gîtes de groupes, chambres d'hôtes thématiques, HLL en camping, hébergements atypiques) afin de compléter l'existant par une offre de bonne qualité et adaptée aux publics cibles du Pays (plaisanciers et cyclotouristes)
2.	<p>Développer les infrastructures et équipements touristiques en lien avec les véloroutes et voies d'eau</p> <p>Doter le Pays d'un niveau d'équipement optimal pour l'accueil des usagers des véloroutes et plaisanciers en complétant les infrastructures existantes par des équipements tels que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des haltes pique-nique sur le parcours de la véloroute si possible en lien avec les bornes d'amarrages sur la Saône (décrites dans le cadre du PER) et sur

le Canal (schéma d'aménagement de 2001) favorisant ainsi les échanges entre les 2 publics.

2. Création d'un halte nautique et accueil touristique à Auxonne (PER)
3. Réhabilitation de la capitainerie du port de Pontailier (PER)
4. Aménager un espace d'accueil pour les usagers de la voie bleue et les plaisanciers à Auxonne.
5. Aide à la création de vitrines de Pays sur les axes touristiques : ventes de produits du terroir, artisanat local. Dans le cadre d'une approche globale, un équipement complémentaire (vitrine, présentoir, mobilier, signalétique distinctive...) serait apporté aux points d'accueils touristiques (OT, Points relais, sites à visiter, maison éclusière...) pour la vente de produits du terroir en lien avec les agriculteurs inscrits au réseau « Bienvenue à la ferme ».

Mise en valeur, préservation du patrimoine local : patrimoine bâti, monuments historiques et savoir-faire traditionnels locaux véhiculant une image forte du territoire.

1. Aménagement de sites culturels pour la valorisation des savoir-faire et du patrimoine local :

- 1.1. Installation du musée du maraîchage : exposition du matériel ancien collecté par l'association, espace pédagogique, expositions temporaires. Interaction entre les différents sites du Pays.
- 1.2. Restauration du séchoir à houblon à Bèze : travaux de restauration de l'intérieur du séchoir pour l'accueil d'artistes en résidence, la réalisation de stages artistiques, d'expositions, de programmations culturelles, présentation d'un écomusée sur la culture du houblon, en relation avec l'utilité première du lieu (micro-brasserie).
- 1.3. Aménagement de l'écomusée de la tuile : exposition en lien avec l'histoire gallo-romaine du territoire, développement de la pédagogie aux techniques artisanales de menuiserie-charpente pour écoles et sensibilisation aux métiers manuels.
- 1.4. Mise en place de la signalétique du camp romain situé à Mirebeau : éduquer à l'histoire du territoire et renforcer son attractivité en symbolisant et en expliquant le passé gallo-romain du territoire.

3.

L'objectif pour le pays est de renforcer l'image « terroir » et « authentique » du Pays en concordance avec l'évolution des motivations touristiques pour ces thématiques. Le pays a pour objectif de mettre en réseau les équipements (nouveaux et anciens (Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, Maison des Mariniers, Jardins d'Odile...) autour de ces 2 thématiques afin de faire connaître les savoir-faire anciens au jeune public (écoles) et aux touristes de passages. Renforcer ainsi le maillage entre les structures culturelles et touristiques en créant des produits spécifiques variant selon les publics et des animations ponctuelles.

Chaque projet devra présenter un projet touristique, culturel et pédagogique détaillé, une présentation du montage juridique, les modalités de gestion et de fonctionnement précises ainsi qu'un budget pluriannuel de fonctionnement.

	<p>2. Réhabilitation du patrimoine de la Ville d'appui de Auxonne:</p> <p>2.1 Réhabilitation du château Louis XI : restauration des bâtiments et création d'espaces pour l'accueil du public.</p> <p>2.2 Réhabilitation des remparts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repiquage des pierres, remplacement des défectueuses, arrachage et traitement de la végétation - Nettoyage et sablage pour leur donner un aspect plus clair (couleur pierre) - Mise en valeur nocturne par la mise en place de lumières aquatiques appropriées.
4.	<p>Mise en place de la signalisation touristique sur les axes routiers et véloroutiers</p> <p>Un schéma de signalisation touristique a été réalisé à l'échelle du Pays en 2006- 2007. Suivant ses préconisations seront soutenues les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du mobilier de signalisation (Relais d'Information Service, éléments structurants du territoire (niveau de notoriété 1 et 2) sur les axes routiers départementaux en complément du schéma départementale de signalisation touristique - Mise en pace du jalonnement des sites définis de niveau 3 et 4 - Complément de cette signalisation sur routes par un aménagement des véloroutes après définition d'un schéma portant sur l'ensemble du territoire du PER.
5.	<p>Soutenir les projets de valorisation des activités touristiques de pleine nature et les actions de pédagogie à l'environnement.</p> <p>Le Pays s'est positionné en tant que territoire favorable aux activités de pleine nature (aquatiques, halieutiques, randonnées...). Le développement de ces activités « vertes » renforcera l'image du territoire. Les actions d'éducation à l'environnement viendront souligner la fragilité et la nécessité de préserver le terrain de jeu naturel. Parmi les projets connus aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'éco-pagayage : création de 3 boucles sur le Pays (une sur l'Ognon, deux sur la Saône) qui rejoindront le parcours déjà créer sur le territoire de Communauté de Communes Rives de Saône créant ainsi un parcours itinérant de 3 ou 4 jours à compléter par des équipements spécifiques pour l'accueil des kayaquistes dans les hébergements notamment. - Parcours de pêche à la truite à Arceau : Création d'un parcours de pêche à vocation pédagogique sur l'eau, l'environnement en lien avec la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature d'Heuilley-sur-Saône. - Voie équestre : extension du réseau des grands chemins et pérennisation de l'Equivauban. Création d'un itinéraire équestre avec signalétique et équipements adapté à l'accueil des cavaliers et de leur monture. - Aménagements annexes à la véloroutes aux champs captant de Flammerans avec signalétique pédagogique. <p><u>D'autres activités de pleine nature peuvent être créées sur le territoire. Elles pourront être accompagnées après étude du milieu sous conditions de respect de l'environnement et de leur vocation pédagogique.</u></p>
6.	<p>Pérenniser les circuits de randonnée pédestre inscrits au PDIPR et parfaire le maillage du Pays</p> <p>3 Communautés de Communes sur 4 ont au moins un circuit de randonnée pédestre inscrit au PDIPR. Le maillage du territoire pour ce type d'équipements reste perfectible (nombre de boucles et liaisons, thématiques, publics).</p> <p>1. Renforcement du maillage des circuits en aidant la création de circuits de</p>

	<p>randonnées sur les zones non pourvues, compléter les circuits existants en y apportant des aménagements spécifiques (pédagogiques (interprétation du patrimoine naturel et/ou historique...), pour personnes handicapées...</p> <p>2. Mutualisation des moyens pour l'entretien collectif des circuits. Les sentiers existants doivent pouvoir être pérennisés et entretenus de manière collective. Les travaux d'entretien bi-annuels pourraient être confiés à un tiers (chantier de ré-insertion, foyer occupationnel...)</p>
7	<p>Faciliter les mobilité des touristes non motorisés : plaisanciers, randonneurs, et usagers des véloroutes vers les sites touristiques de l'arrière Pays</p> <p>Le Nord du territoire est riche en patrimoine architectural (châteaux de la Vingeanne) et naturel (Bèze) trop éloigné des voies d'eau et donc moins accessibles pour les vacanciers non motorisés. Les plaisanciers regrettent de ne pas avoir de moyens de locomotion pour visiter l'arrière Pays (enquête réalisée au printemps 2007 sur le territoire). Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de 2 à 3 bases de location de cycles traditionnels et véhicules électriques afin de permettre à tous les publics (familles, sportifs ou non, toutes tranches d'âges confondues) de circuler sur la véloroute et sur les routes de campagne pour rallier les sites à visiter, point d'alimentation, services... : aides aux acquisitions de matériels et aux aménagements - Inclure les problématiques touristiques dans le schéma de mobilité du territoire.
8	<p>Création d'un guide touristique numérique</p> <p>Dans le cadre des actions présentées pour la labellisation Pôle d'Excellence Rural, les membres de la filière fluviale avaient prévu la création d'un guide touristique GPS destiné aux usagers des véloroutes, voies d'eau et randonneurs. Cet outil serait mis en location dans les OTSI de Gray à Verdun-sur-le-Doubs, il recenserait tous les éléments du patrimoine naturel, historique, architectural, les activités de loisirs, sites à visiter, point restauration, appels d'urgence...</p> <p>Les OTSI seront équipés d'un logiciel pour la mise à jour « en temps réels » de la base de données.</p> <p>Au-delà de son attractivité, cet outil jouera un rôle fédérateur pour les acteurs du territoire</p>
MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Porteurs de projet privés
2.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône (chef de file tourisme). Porteur de projets privés et collectivités compétentes pour l'aménagement des équipements touristiques (commune ou intercommunalité)
3.	Porteurs de projets publics et privés
4.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône (chef de file tourisme) et EPAVAL pour la signalétique véloroute.
5.	Porteurs de projets publics et privés
6.	Chaque Communauté de Communes porteuse de projet pour l'aménagement et la Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône en tant que chef de file tourisme pour l'entretien harmonisé
7.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône (chef de file tourisme)

	Porteurs de projets publics et privés	
8.	EPAVAL	
CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Garantir un niveau d'équipements harmonisé sur l'ensemble du territoire. Promotion à l'échelle Pays.	Privilégier les énergies renouvelables et les matériaux respectueux de l'environnement. Maîtriser les consommations d'énergie.
2.	Apporter les mêmes équipements annexes aux véloroutes (liaisons, voie bleue, Canal...)	Sensibilisation à la protection de l'environnement (interprétation du milieu naturel, faire prendre conscience de la nécessité de préserver l'environnement et respecter l'écosystème). Implantation de PAV.
3.	Constituer un réseau entre les différents sites. Promotion d'une offre globale.	Privilégier les matériaux respectueux de l'environnement.
4.	Schéma de signalisation étudié sur l'ensemble du territoire.	Privilégier les matériaux respectueux de l'environnement (mobilier RIS)
5.	Complémentarité entre les différentes activités proposées sur l'ensemble du territoire. Promotion à l'échelle du Pays.	Inclure un programme de sensibilisation au respect de l'environnement dans la définition initiale du projet.
6.	Parfaire le maillage des circuits de randonnée et créer des connexions entre les boucles en vue de créer un « grand chemin ». Harmoniser l'entretien.	Respecter la charte de balisage.
7.	Faciliter l'accessibilité à l'ensemble des sites du territoire.	Objectif : 0 gaz carbonique dans les transports mis à dispositions des usagers des voies d'eau et véloroutes.
8.	Base de données recensant l'ensemble des objets touristiques et services du Pays et territoires voisins riverains des voies d'eau (Canal et Saône)	Limiter l'impression sur papier.
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	
	Faciliter l'accès à tous les publics : personnes handicapées et jeunes enfants. Renforcer l'attractivité du territoire pour les familles en se dotant d'équipements spécialement dédiés au plus jeunes. Chaque projet devra prendre en compte ces paramètres (accessibilité, équipements spécifiques pour personnes handicapées et jeunes enfants) pour être éligibles au titre des financements du Contrat de Pays.	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB sectoriel	En fonction du projet et suivant les conditions d'intervention	

	CG21	particulière des règlements	
2.	CRB sectoriel sur 2.1 – 2.2 – 2.3 CG21 CRB territorial sur 2.4 et 2.5 et à défaut sur autres	En fonction du projet et suivant les conditions d'intervention particulière des règlements 30% max 15% max sur 2.5	1
3.	CRB territorial sur 3.1.1 CRB Ville d'appui de Auxonne sur 3.2.1 Pas de FNADT sur la demande musée du maraîchage CG21	30% max sur 3.1.1, max 50 000 € Enveloppe ville d'appui, soit 458 190 €	1
4.	CRB territorial CG21	20% à 30%	1
5.	CRB territorial CG21	15% à 30% Au regard des projets, et suivant règlements CE 70/2001 ou 1998/2006	1
6.	CRB territorial sur 6.1 CG21	20 à 30%	1
7.	CRB territorial CG21	20% à 30%	1
8.	CRB sectoriel	A déposer dans le cadre de l'appel à projet « tourisme innovant »	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

- Nombre d'équipements réalisés globalement
- Equipements labellisé : Tourisme et handicap, Eco-label européen, accueil spécifique jeune public, classement...
- Pérennité des actions de sensibilisation à l'environnement, d'entretien des circuits et mise en réseau.

Fiche Action N° 7

Renforcer l'image du Pays, mise en réseau des acteurs touristiques

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Soutenir le développement des économies locales
- Tisser des alliances avec les territoires voisins

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne doit renforcer son image selon les orientations touristiques propres au territoire : le patrimoine culturel et environnemental. La promotion du Pays Plaine de Saône Vingeanne passe par une phase d'appropriation de cette « marque » verte et bleue. La mise en réseau des acteurs touristiques et la sensibilisation des habitants du territoire demandent une approche transversale et unifiée autour des atouts majeurs du Pays. En faisant de la proximité des agglomérations un atout, une dynamique de développement endogène s'appuyant sur la volonté locale et les atouts du territoire une stratégie claire de communication ciblée doit permettre la valorisation du Pays Plaine de Saône Vingeanne. La mise en réseau des acteurs s'articulera autour des thématiques structurantes (patrimoine historique et naturel) en lien avec les territoires voisins.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Compléter et parfaire l'offre touristique en cohérence avec le positionnement du territoire en tant que Pays d'eau de nature et de patrimoine.
- Augmentation de la fréquentation touristique de proximité
- Allongement de la durée de séjours sur le territoire grâce à un plus grand panel d'activités et la spécialisation du territoire sur des produits touristiques attractifs.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Renforcer l'attractivité touristique et atténuer les variations de fréquentations saisonnières en ciblant le tourisme de proximité créant ainsi une dynamique économique nécessaire au développement du territoire du Pays Plaine de Saône Vingeanne et de l'ensemble du Val de Saône.

La mise en réseau des acteurs, le soutien aux offices de tourisme, la promotion du territoire sont inscrits dans le schéma de développement touristique départemental.

Les orientations régionales soulignent l'importance du rôle pédagogique à l'environnement notamment.

Plus-values

- Accroissement de l'économie locale, création d'emplois dans le secteur du tourisme, du commerce et services annexes.
- Renforcement de la notoriété du territoire.

Caractère intercommunal de l'action	
	Répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire. Communication sur le caractère complémentaire des objets touristiques.
Caractère durable de l'action	
	Sensibilisations : <ul style="list-style-type: none"> - des acteurs du territoire aux orientations touristiques du Pays - des enfants à la richesse du patrimoine naturel et historique.
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui	
	Le Pays doit renforcer son attractivité pour les agglomérations et la richesse patrimoniale de la ville d'appui (très proche de Dôle) peut jouer une porte d'entrée pour le public venant de Franche-Comté.
TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES	
et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	<p>Connaître conserver et valoriser le patrimoine local : En complément de la fiche 9.2, définition et mise en œuvre d'un programme pédagogique visant à faire découvrir le patrimonial local aux enfants des écoles du Pays par le biais d'intervention de spécialistes et propriétaires de sites historiques, de visites du patrimoine de Pays... : création de mallettes pédagogiques, et d'outils de découverte ludiques pour la visite des sites en famille.</p>
2.	<p>Favoriser la mise en place de produits touristiques en cohérence et en complémentarité des stratégies départementales et régionales : Assurer l'interface entre agence réceptive et prestataires et accompagner ces derniers dans la promotion des activités touristiques du territoire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les prestataires touristiques des propositions des agences réceptives 2. Proposer des produits « vendeurs » en accord avec les prestataires, communiquer les nouveautés, créations d'équipements... 3. En concertation avec les acteurs du Pays création de produits touristiques, séjours thématiques, balades dégustation...
3.	<p>Soutien aux démarches collectives de groupements d'employeurs : La période touristique est souvent concentrée sur une courte période et les sites ouverts au public n'ont pas forcément un budget suffisant pour l'emploi de guide, agent d'accueil, animateur nature (cf fiche action 9.1). Il s'agit ici de mettre en place une mission spécifique de réflexion sur cette thématique, visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inciter les employeurs saisonniers à se grouper pour générer des emplois à temps plein au mois en saison estivale. Identifier les besoins et les mutualiser. 2. Définir avec les employeurs des profils de poste et les besoins de formations du personnel.
4.	<p>Développer la promotion et la communication : création d'outils de communication spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Se doter d'outils de communication représentatifs du territoire comme : <ul style="list-style-type: none"> o guide touristique, o outils de communication pour animation de stand, o films d'animations thématiques...

	<p>2. Développer des outils de communication autour de thématiques « Pays » (en lien avec le « bisou de la Saône » (CCI), les unions commerciales, ...) permettant la mise en réseau des acteurs et la fidélisation des touristes. Ces actions seront initiées par la commission tourisme réunie au sein du Conseil de Développement.</p> <p>3. Mettre en place des actions de promotion ponctuelles par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil presse ○ Eductour pour tour-opérateurs et autres prescripteurs de séjour ○ Sensibilisation du tourisme de proximité ○ Promotion du tourisme fluvial en CRT Franche-Comté ○ Affiches, tracts propres du territoire à l'occasion des Journées du Patrimoine et du Patrimoine de Pays.
--	--

5.	<p>Accompagner la démarche qualité des OT :</p> <p>3 OT du territoire sont inscrits dans la démarche qualité de la FROTSI. Chacun a proposé à sa collectivité de référence un avenant à la convention spécifique à l'accompagnement de cette démarche. Dans le précédent contrat, les 3 structures d'accueil ont bénéficié d'aides financières pour l'amélioration de leurs locaux, la démarche a été coordonnée à l'échelle Pays (cahier des charges commun, identifications graphiques communes...). Poursuivre le suivi des préconisations de la démarche qualité et accompagner les collectivités pour l'amélioration de leurs OTSI</p> <p>Soutenir les collectivités dans leurs investissements pour l'amélioration de l'accueil dans les OTSI.</p>
----	---

6.	<p>Réflexion en vue de la définition d'un pôle de ressources touristique pour l'harmonisation et la mise en commun de l'information touristique</p> <p>L'attrait touristique du territoire nécessite une structuration : mise en réseau des offices du tourisme en vue de la création, à terme, d'un office de tourisme de pôle. Une réflexion sur l'accueil touristique doit être menée à l'échelle du Pays.</p>
----	--

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône (chef de file tourisme)
2.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône (chef de file tourisme)
3.	Porteurs de projets publics et privés
4.	Communauté de Communes du canton de Pontailler-sur-Saône en tant que chef de file tourisme pour l'entretien harmonisé / Groupement des OTSI
5.	Chaque collectivité liée par convention à un OTSI
6.	Collectivités compétentes pour la gestion des OTSI.

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
--	---	--

1.	Présentation des richesses patrimoniale de l'ensemble du territoire à travers l'Histoire.	Inclure l'environnement dans l'approche globale des richesses patrimoniale.
2.	Proposer des produits sur l'ensemble du territoire. Activités complémentaires en fonction des caractéristiques des différents sites.	Sensibilisation à la protection de l'environnement dans les moyens de déplacement, axer la communication sur le tourisme vert.
3.	Action proposée à l'ensemble des acteurs du territoire.	
4.	Promotion de l'ensemble du territoire. Baser le discours sur la complémentarité des différents sites à travers le Pays (exemple, tourisme vert et patrimoine)	Préférer le papier recyclable pour les impressions. Message de sensibilisation en fin de mél. Communication sur la richesse du patrimoine naturel incluant la notion de respect de l'environnement.
5.	Accompagnement proposé à l'ensemble des OTSI. La démarche qualité est une action volontaire et peut être engagée à tout moment.	Si acquisition de nouveaux équipements pour les OTSI, privilégier les matériaux et énergies respectueuses de l'environnement.
6.	Mutualiser les moyens humains et matériels pour l'accueil, l'animation et la promotion de l'ensemble du Pays.	
<u>Autres dispositions particulières :</u>		
Faciliter l'accès à tous les publics : personnes handicapées et jeunes enfants.		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB territorial	max 50%	1
2.	Animation touristique		1
3.			
4.	CRB territorial	20 à 70% sur 4.1 20% sur 4.2 Au regard des projets sur 4.3	1
5.	CRB sectoriel	Au regard des projets et en fonction du règlement en vigueur	
6.	Animation touristique		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
	Augmentation de la fréquentation sur le territoire Augmentation de l'attractivité du territoire pour les investisseurs
	Pérennité des actions de sensibilisation à l'environnement, et de mise en réseau.

Fiche Action N° 8

Mettre en place une politique de l'habitat

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population de la Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les réflexions menées sur des thématiques en relation directe ou indirecte avec la problématique de l'habitat ou du logement, sur le territoire du Pays, lors de l'élaboration de la Charte de Pays, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de tendances et d'enjeux notamment lié aux caractéristiques d'un territoire rural sous influence péri-urbaine croissante.

Ainsi, la situation de l'habitat et du logement apparaît-elle particulièrement tendue en Plaine de Saône Vingeanne

Un programme local de l'Habitat a été réalisé dans le premier contrat de Pays en partenariat avec les collectivités du territoire (communauté de communes, la ville d'Auxonne), les opérateurs sociaux, les associations et les partenaires techniques et financiers (Mission locale, DDE, CAUE, conseils régional et général).

Les communautés de communes ont procédé à un choix des orientations à mener sur leur territoire. Les orientations concernent deux niveaux d'échelle : d'une part les collectivités (Communauté de Communes et communes) et d'autre part le Pays.

Orientation 1 : Organiser et maîtriser la croissance urbaine

Orientation 2 : Diversifier et adapter l'offre de logements pour répondre à la réalité de la demande

Orientation 3 : Répondre aux besoins spécifiques d'accueil et de logement

Résultats attendus et impacts de l'action :

Maîtriser la croissance urbaine et un habitat de qualité

Accompagner les collectivités dans la planification

Diversifier l'offre de logements

Répondre aux besoins de la population en terme de logements

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : l'exigence de développements économique et périurbain de qualité dans un Pays rural de plaines et de vallées alluviales

Le positionnement périurbain du Pays à la frange Est de l'agglomération dijonnaise mais aussi au voisinage des pôles urbains de Dole et de Gray confère au territoire une attractivité résidentielle et économique croissante. Les perspectives de renforcement des échanges sur l'axe inter régional du Val de Saône laissent à prévoir de nouvelles dynamiques. Par ailleurs, la géographie de plaines et de vallées du Pays singularise le territoire et lui confère de fortes fonctions écologiques d'intérêt inter régional. En conséquence, les acteurs du Pays souhaitent concilier les exigences de

préservation et de développement sur la base d'une expansion maîtrisée et qualitative du territoire.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique, ANAH

Priorité régionale : le logement avec comme priorités : le recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie et l'accès au logement et le dispositif « village avenir »

Conseil général : aide à la pierre.

Plus-values

Engagement de réflexions intercommunales et inter intercommunales

Maîtrise des effets de la croissance urbaine de l'Agglomération dijonnaise

Approche environnementale de l'urbanisme

Adéquation entre offre et demande d'habitat

Mobilisation des missions départementales de conseil

Diversité de l'offre dans la production

Organisation d'une opération pilote par communauté de communes

Caractère intercommunal de l'action

Actions menées par différents acteurs : commune, communauté de communes, Pays, opérateurs sociaux sur deux types de périmètre : intercommunal et Pays.

Caractère durable de l'action

Partenariat public- privé

Développement d'une vraie stratégie de l'habitat

Actions à mener sur les 6 ans du PLH

Maîtrise du développement

Approche urbaine et environnementale des opérations

Maîtrise d'un habitat de qualité

Articulation Pays – Ville D'appui

La ville d'Auxonne comporte des caractéristiques particulières en terme d'Habitat, un plan d'actions lui sera spécifique au sein du Programme Local de l'Habitat.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (cf étude PLH)

Les actions organisées par les communautés de communes

1. Aider les communes à organiser et maîtriser leur croissance urbaine : élaboration de documents d'urbanisme : groupements de commande intercommunale, volet intercommunal.
2. Mobiliser les missions d'assistance technique et de conseil départementales au service des projets d'aménagement des communes : mobilisation du temps de conseil des partenaires techniques départementaux.
3. Mettre en œuvre un plan de développement du parc locatif social : aide à la mobilisation foncière et au déficit d'opérations de logements sociaux.
4. Permettre aux ménages ayant des niveaux de revenus modestes d'accéder à la propriété :
 - mobilisation de la mission d'assistance technique
 - production de foncier accessible (parcelles de taille différenciée, opérations d'ensemble avec un opérateur)
 - montage d'opérations d'ensemble pilote durables, suivant cahier des charges à définir

Les actions menées par la ville d'Auxonne

5. Mettre en place d'une OPAH renouvellement urbain sur centre ancien d'Auxonne : réalisation d'une étude pré-opérationnelle
6. Développer l'offre d'accueil communautaire des gens du voyage

1.

Les actions organisées par le Pays en lien avec les communautés de communes

7. Adapter et relayer les dispositifs d'intervention départementaux sur le parc privé ancien :
 - mise en œuvre d'un relais d'animation pour le repérage et l'organisation du traitement des situations d'habitat indigne avec les partenaires
 - aide aux communes pour repérer des situations de vacances
 - mieux faire connaître les dispositifs
 - mise en place de dispositifs complémentaires : fonds façades, cheminée, fonds économies d'énergies, espace information énergies
8. Mettre en place un dispositif de sécurisation de l'accession dans l'ancien aux primo-accédants ayant des revenus modestes : mise en place d'une mission de conseil (évaluation technique et financière, organisation des travaux)
9. Créer un dispositif de connaissance, d'accueil et d'orientation pour les jeunes à la recherche d'un logement : mise en place d'un lieu de recensement d'accueil, d'une mission de centralisation de l'offre et d'accompagnement socio-éducatif.
10. Traiter les situations d'habitat précaire :
 - mise en œuvre d'un réseau avec les acteurs sociaux
 - création d'une maison relais
 - développement et coordination de l'offre d'urgence
11. Création d'un tableau de bord de l'habitat en lien avec l'observatoire départemental et de l'évaluation des actions PLH
12. Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le pilotage du PLH : mission d'animation habitat

2.	<p>Création de logements spécifiques : retraités handicapés L'association AGEI gère les établissements de Renève et Bézouotte. Aujourd'hui, de nombreuses personnes résidentes arrivent à l'âge de la retraite (20 personnes d'ici 2014). Ces personnes sont actuellement hébergées dans la structure existante (avec les résidents qui travaillent au sein de l'établissement). De plus, la structure souhaite accueillir de nouveaux résidents. L'association souhaite créer une structure d'hébergement collective afin d'accueillir ces résidents retraités et continuer un accompagnement. Création de 15- 20 chambres et salles d'activités. Un partenariat pourra être établi avec un opérateur social</p>
----	--

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communes, communautés de communes, Communauté de communes (chef de file de l'animation habitat du Pays), opérateurs sociaux, mission locale
2.	Association AGEI (Association de Gestion d'Etablissements pour Inadaptés)

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Déclinaison des actions à l'échelle intercommunale (maître d'ouvrage) et l'échelle Pays (communauté de communes chef de file)	Sensibilisation aux économies d'énergies et réalisation d'équipements
2.	L'association comporte plusieurs centres sur la Communauté de communes du Mirebellois	Respect des nouvelles normes « haute performance énergétique »
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.1	CRB sectoriel	Suivant les modalités en vigueur – dispositif village avenir	
1.4	CRB sectoriel (village avenir) ou à défaut CRB territorial CG21	Suivant les modalités en vigueur – dispositif village avenir Et au regard du projet	1
1.5	CRB territorial	max 70%	1
1.11 et 1.12	Etat (FNADT) CRB territorial, CG21	Cf. fiche animation	1
2.	CG21		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Nombre d'intercommunalités impliquées</p> <p>Nombre de logements remis sur le marché</p> <p>Niveau qualitatif de l'habitat</p>
2.	Réalisation de l'équipement respectant les normes environnementales

Fiche Action N° 9

Sensibiliser et sauvegarder le patrimoine

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population de la Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Notre territoire rural possède un certain caractère architectural, paysager et patrimonial.
Patrimoine architectural et paysager : caractère bâti spécifique du terroir identifié dans le cadre du cahier de recommandations réalisé dans le cadre du premier contrat de Pays.
Patrimonial : patrimoine vernaculaire et « monuments historiques »
Fort de cet état des lieux, on constate que de nombreux éléments ont besoin de travaux de réhabilitation. (Cf. fiche action 6.3)
De plus, des actions de sensibilisation au milieu naturel se sont mises en place : maison de l'eau, de la nature à Heuilley ; base de loisirs à Auxonne ; associations ; projet « soutenir les pratiques de l'agriculture durable (chambre d'agriculture)... Mais il reste de nombreuses actions de pédagogie au patrimoine et à l'environnement à mettre en place (Cf. fiche action 6.5).
Publics visés : agriculteurs, enfants, élus, habitants, professionnels du bâtiment
Actions : sensibilisation (animation, réunions d'information, formations, documents de communication), réhabilitation de certains sites, mise en valeur (signalétique descriptive, mise en lumière, animations...)

Résultats attendus et impacts de l'action :

Prise de conscience de la richesse patrimoniale par les habitants
Développement touristique

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : l'exigence de développements économique et périurbain de qualité dans un Pays rural de plaines et de vallées alluviales
Le positionnement périurbain du Pays à la frange Est de l'agglomération dijonnaise mais aussi au voisinage des pôles urbains de Dole et de Gray confère au territoire une attractivité résidentielle et économique croissante. Les perspectives de renforcement des échanges sur l'axe inter régional du Val de Saône laissent à prévoir de nouvelles dynamiques. Par ailleurs, la géographie de plaines et de vallées du Pays singularise le territoire et lui confère de fortes fonctions écologiques d'intérêt inter régional. En conséquence, les acteurs du Pays souhaitent concilier les exigences de préservation et de développement sur la base d'une expansion maîtrisée et qualitative du territoire.
Référence aux dispositifs, schémas :
Etat : stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies

	renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique pour la partie sensibilisation Priorité régionale : ces actions de sensibilisation seront à inclure dans les vocations territoriales du contrat et dans le cadre des aides au patrimoine Conseil général : aides au patrimoine
Plus-values	
	Créer des actions de sensibilisation qui n'existaient pas auparavant Valoriser des sites par la réhabilitation, une mise en lumière (signalétique, animations)
Caractère intercommunal de l'action	
	Actions réalisées sur tout le territoire du pays
Caractère durable de l'action	
	Préservation et promotion des richesses patrimoniales Sensibilisation et pédagogie auprès du public enfant (temps scolaire)
Articulation Pays – Ville D'appui	
	Implication de la ville d'appui à travers l'équipement de la base de loisirs, la rénovation et la mise en valeur de sites historiques.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Développement de la pédagogie à l'environnement : Développer et pérenniser une action de pédagogie à l'environnement par le soutien à la création d'un poste d'animateur environnement à l'échelle Pays basé partiellement à la maison de l'eau et à la Base Nautique d'Auxonne.
2.	Sensibilisation au patrimoine architectural et paysager (Cf. Programme communication fiche 15) : Le premier contrat de Pays 2005-2006 a permis la réalisation d'un diagnostic et de pistes de recommandations architecturales et paysagères. Cette mission a été confiée à un prestataire suivi par un comité technique composé d'élus du territoire mais aussi de partenaires techniques. Définition et création d'outils de sensibilisation aux patrimoines, dans l'objectif de : <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en réseau les différents acteurs, 2. Recenser les besoins en matière d'actions de sensibilisation et de formation, 3. Développer différents outils : fiches techniques, exposition, et d'animations et de formations (conception et impression) Publics visés : élus, artisans, architectes, habitants et enfants Une action spécifique sera élaborée en direction des enfants des écoles du Pays sur la connaissance du patrimoine du Pays (château, petit patrimoine,...) Cf fiche action 7.1 (connaître conserver et valoriser le patrimoine local).

3.	<p>Réflexions et actions de mise en valeur du petit patrimoine :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement du petit patrimoine (questionnaire mairie) et des besoins de réhabilitation (réalisé en juillet 2007), 2. Rédaction d'un règlement d'intervention par catégories : chapelle, lavoir, mur, fontaine... 3. Réhabilitation des éléments du patrimoine vernaculaire, 4. Signalétique (interprétation historique du bâtiment) et animation (Cf. réalisation de la signalétique touristique -fiche action 6.4-); Intégration des chantiers d'insertion et des artisans.
4.	<p>Encourager et soutenir les pratiques agricoles durables :</p> <p>Des actions sur les pratiques agricoles durables ont été réalisées dans le cadre du premier contrat de Pays (2005 et 2006). Ces actions de formation et de sensibilisation doivent se poursuivre pour faire évoluer les pratiques agricoles, préserver le milieu (prairie, faunistique et floristique) et conforter la biodiversité de la zone prairiale.</p> <p><i>Objectifs :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. repérer les zones prairiales à enjeux écologiques forts, 2. déterminer des objectifs de préservation en fonction des enjeux écologiques identifiés, 3. mettre en place des actions de terrains afin d'atteindre les objectifs de préservation fixés. <p>Pour respecter les objectifs de ce diagnostic, le travail doit se dérouler en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie agricole avec le repérage des surfaces en herbe et la description des différents modes d'exploitation de la prairie dans la zone inondable, - et, une analyse floristique et faunistique par un prestataire qualifié. <p>Suite à ces 2 phases, une analyse plus précise des pratiques des agriculteurs est à réaliser dans les zones d'actions prioritaires (secteur à vocation prairiale) et une phase d'animation auprès de ces mêmes agriculteurs pourra alors être engagée.</p> <p>Dans cette optique, et au-delà du diagnostic, sera recherché la mise en place d'un Contrat d'Excellence Territorial (CET) dans le cadre des politiques sectorielles agricoles de niveau régional : ce dispositif doit permettre la mise en œuvre d'un plan d'actions individuelles et collectives d'agriculture durable : il s'agira de créer les conditions pour promouvoir une dynamique de changement sur le plan environnemental et économique ainsi qu'un renforcement de l'ancrage de l'agriculture dans les projets du territoire, afin d'obtenir les résultats escomptés.</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Collectivités
2.	Communauté de Communes de Pontailier (chef de file de l'animation généraliste)
3.	Collectivités
4.	Chambre d'agriculture

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	La communauté de communes de Pontailler est investie dans cette démarche par la création de la maison de l'eau, de la nature et de la pêche	
2.	La communauté de communes de Pontailler : chef de file de l'animation générale Mise en réseau des acteurs	Information et préconisation sur les techniques respectueuses de l'environnement, les économies d'énergies et l'intégration dans le paysage
3.	Réflexion et coordination par l'animation générale du contrat à l'échelle du pays	Utilisation de techniques respectueuses de l'environnement
4.	Sensibilisation et mise en réseau des acteurs de plusieurs cantons	Faire prendre conscience de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB sectoriel CG21	Au regard du projet et en fonction du règlement en vigueur	
2.	CRB territorial CG21	Max 70%	2
3.	CRB sectoriel CG21	PNRP : au regard du projet et en fonction du règlement en vigueur	
4.	FNADT CRB sectoriel CG21	20 à 40 % Au regard du projet et en fonction du règlement en vigueur	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre d'actions réalisées Nombre de personnes formées
2.	Nombre de sessions de sensibilisation (réunions d'information, formation,...) et nombre de participants Nombre de documents de sensibilisation réalisés
3.	Nombre d'éléments du patrimoine vernaculaire réhabilité Nombre d'actions d'animation
4.	Nombre d'agriculteurs participants Evolution de la surface en prairie permanente Nombre de journées de formation Nombre de « lettres » Val de Saône éditées par an Nombre de réunions organisées

Fiche Action N° 10 Développer les services à la population

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population de la Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La charte de Pays a défini comme axe une politique de services à la population. Le maillage des services apparaît satisfaisant de manière globale mais un besoin de développement de quelques types de services est à mener.

Des réflexions se sont organisées au cours du premier contrat de Pays sur différents services par les communautés de communes, le Pays et le COPIEVAL. Les communautés de communes ont et vont développer différents services à destination de la population comme l'accès aux services sociaux, de développement de la couverture numérique et l'accès aux TIC.

La mobilité a été identifiée comme un thème de réflexion dans le premier contrat de Pays mais ne s'est pas réalisé. De plus, la mobilité a été décrite comme un frein à l'accès à l'emploi dans les réflexions du COPIEVAL I. Un schéma de mobilité a par conséquent été étudié au cours du premier semestre 2006 avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Les actions relatives à la mobilité concernent tous les types de publics même si l'étude a une approche ciblée sur l'insertion : touristes, personnes âgées, associations, jeunes... La mobilité devra par conséquent être perçue comme transversale et le plan d'action concernera divers publics cibles.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Meilleure offre de services réalisée répondant aux besoins des usagers

Cette action devra permettre de développer l'irrigation et la mobilité au sein du territoire grâce à un équilibre dans la localisation et les modes de services offerts entre les espaces urbains et ruraux du Pays et flux migratoires quotidiens (déplacements domicile travail).

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : une amélioration des services à la population organisés à partir des principaux bourgs-centres

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne ne s'organise pas selon une armature urbaine pyramidale et hiérarchisée distinguant un pôle urbain et économique principal rayonnant sur l'ensemble du Pays et des pôles secondaires relais. Si Auxonne constitue un véritable pôle de premier ordre, celui-ci ne peut prétendre assurer une fonction d'entraînement pour l'ensemble du Pays. Il y a donc lieu de s'appuyer tout autant sur les autres bourgs-centres du territoire. Cette approche polycentrique ne signifie pas pour autant l'absence de parti d'aménagement dans la localisation et le renforcement des services à la population. Il s'agit bien de différencier les services de

rayonnement intercommunal des offres de proximité.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière de service à la personne, relais services publics

Priorité régionale : les services à la population centrés autour de la mobilité, développement numérique des territoires ; schéma régional d'infrastructures et de transport (SRIT)

Conseil général : développement numérique, schéma départemental des transports
COPIEVAL II

Plus-values

Offre de services de mobilité existante et maillant le territoire du Pays

Accès aux services publics sur le territoire

Couverture numérique et création de lieux d'accès aux TIC

Caractère intercommunal de l'action

Actions réalisées sur chaque intercommunalité selon leurs spécificités et demandes.

Caractère durable de l'action

Réelle couverture numérique du territoire

Création, maintien et développement des services

Partenariat public privé

Articulation Pays – Ville D'appui

Création d'un point s@ti à Auxonne en lien avec le point relais de la maison de l'emploi.

Mobilité : Auxonne et le point de convergence de multiples services du territoire du Pays.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

I.

Couverture et création d'espaces publics numériques :

Le territoire ne dispose pas en totalité de l'accès au haut débit et en téléphonie, les habitants en effet n'ont pas tous accès à ces services. Les communes souhaitent que cet accès soit réalisé en commun par les communautés de communes.

De plus, le développement des technologies de l'information et de la communication nécessite la création de lieux publics d'accès à ces technologies, dans chaque commune volontaire.

2.	<p>Actions mobilité (Cf. Programme communication fiche 15) :</p> <p>Une réflexion a été engagée par le Conseil Général et le COPIEVAL sur la mobilité en général et en particulier en direction du public en insertion : diagnostic général et préconisation d'actions.</p> <p>Au regard des conclusions du schéma et des priorités locales pourront être mises en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions déclinées dans le schéma : atelier d'accompagnement à la mobilité, réapprentissage de la mobilité ; cours de préparation au passage au code et remise à niveau ; développement du co-voiturage ; amélioration des lignes existantes et création de nouvelles lignes, location de véhicules, ... - Réflexion et mise en place d'un service de transport ayant pour objectif de faciliter l'accès aux activités liées aux compétences des communautés de communes ou collectivités - Réflexion et mise en place de solutions de transport spécifique pour les touristes. (Cf. fiche action 6.7) - Réflexion et mise en place des services en direction des usagers (mobilité des services vers les usagers) <p>Les opérations soutenues porteront sur les études préalables à la mise en place de services, l'acquisition de véhicules (pour les communautés de communes ou collectivités dans le cadre de mise à disposition le week-end aux associations par exemple), les expérimentations de nouveaux services de transport (expérimentations limitées dans le temps).</p>
3.	<p>Création d'un relais services publics labellisé :</p> <p>Développer les services de proximité au profit des habitants du canton dans le cadre des relais services publics labellisés (emploi, formation, social, insertion, création d'entreprises, cyberspace,...)</p>
4.	<p>Réflexion sur le développement du service de déchets médicaux :</p> <p>Besoin : une collecte et l'élimination des déchets médicaux est un besoin recensé du territoire. Il s'agit de développer ce service utile et spécifique à la population en créant et développant les partenariats et le ramassage des déchets.</p> <p>Action : faciliter la mise place d'une concertation avec les responsables des filières.</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communautés de communes du Mirebellois et du Canton de Pontailier
2.	Collectivités, associations
3.	Communautés de communes du Canton de Pontailier
4.	Communautés de communes du Canton de Pontailier (chef de file animation généraliste) : organisation de la concertation

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Réflexions entreprises par les communautés de communes	Mode de communication et de diffusion respectueux de l'environnement
2.	Actions décidées à l'échelle des collectivités territoriales	Utilisation des énergies renouvelables Transports collectifs
3.	Organisation des services par les communautés de communes dans le centre bourg	Accès aux services de proximité
4.		
<u>Autres dispositions particulières :</u>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Etat : FNADT CG21	20 à 40%	
2.	Possibilité FNADT (voir intervention en complément Région) CRB sectoriel (à définir au regard des projets) et CRB territorial CG21	Investissement : 10 à 30% Fonctionnement : 20 à 50% 20 à 30% au regard des projets sur CRB territorial ; application d'une dégressivité annuelle de 10% si action pluriannuelle (maxi 3ans)	1
3.	Etat : FNADT CG21	Investissement : dotations ou à défaut crédits territoriaux Fonctionnement : 10 000 euros max/an et par RSP	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Mise en place totale de la couverture numérique Création d'un maillage de points d'accès
2.	Nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés et participants à la démarche de réflexion engagée Nombre de projets pilotes et alternatifs soutenus dans le cadre de cette démarche Pays A moyen terme mesure de l'amélioration de l'offre de transports sur le Pays (satisfaction des usagés) Nombre d'usagers
3.	Nombre d'usagers et niveau de satisfaction Niveau de partenariat des partenaires
4.	Mise en réseau des acteurs

Fiche Action N° 11

Développer les services en matière d'enfance, jeunesse

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population de la Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion et d'intégration locale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

La charte de Pays a mis l'accent sur le besoin de services en matière d'accueil de l'enfance. Certains projets d'investissements se sont réalisés dans le cadre du premier contrat de Pays. Toutes les communautés de communes possèdent la compétence enfance. Face à l'augmentation et aux besoins de la population, il est nécessaire de structurer et développer les services en matière d'enfance et de jeunesse.

Une concertation s'est organisée en 2007 sur les problématiques de la jeunesse (14-25 ans) par le dispositif Atout jeunes initié par le Conseil Général avec les fédérations d'éducation populaire et les acteurs du territoire (mission locale, collectivités, responsables pédagogiques : collège, lycée,...).

La démarche de la réalisation d'équipements dédiés à l'enfance sera reconduite et un accent particulier sera mis sur les jeunes afin de les accompagner dans leur vie scolaire mais aussi sociale.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Acquérir un service d'accueil adapté, performant et suffisant (répondre aux besoins en matière de garde)

Une re-scolarisation des jeunes ou une mise en apprentissage

Mieux répondre aux problématiques liées à la jeunesse

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte : une amélioration des services à la population organisés à partir des principaux bourgs-centres

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne ne s'organise pas selon une armature urbaine pyramidale et hiérarchisée distinguant un pôle urbain et économique principal rayonnant sur l'ensemble du Pays et des pôles secondaires relais. Si Auxonne constitue un véritable pôle de premier ordre, celui-ci ne peut prétendre assurer une fonction d'entraînement pour l'ensemble du Pays. Il y a donc lieu de s'appuyer tout autant sur les autres bourgs-centres du territoire. Cette approche polycentrique ne signifie pas pour autant l'absence de parti d'aménagement dans la localisation et le renforcement des services à la population. Il s'agit bien de différencier les services de rayonnement intercommunal des offres de proximité.

Référence aux dispositifs, schémas :

Etat : adaptation des services au public et accompagnement des stratégies innovantes en matière

	de service à la personne Priorité régionale : les services à la population centrés autour de l'enfance – jeunesse
Plus-values	
	Créer un maillage des services liés à l'enfance Agir pour accompagner les jeunes en matière d'orientation, de santé et de mobilité notamment Caractère inter générationnel de l'action 2
Caractère intercommunal de l'action	
	Maillage des services à l'échelle du Pays en s'appuyant sur les Communautés de Communes comme maîtres d'ouvrages, les 4 collèges du Pays, les bibliothèques...
Caractère durable de l'action	
	Poursuite de la création d'équipements péri-scolaire Pérennisation des actions sur le public jeune
Articulation Pays – Ville D'appui	
	La ville d'Auxonne présente déjà de nombreux services en matière d'enfance. La communauté de communes Auxonne Val de Saône a repris la compétence en 2006. Les autres communautés de communes qui possèdent la compétence offrent déjà de nombreux services.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Création d'atelier relais : Ce dispositif est destiné aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des compétences liées au socle commun. L'atelier fonctionne sur des périodes de 6 semaines, dont 4 renouvelables 3 fois. Les élèves sont situés hors d'un établissement scolaire. Chacune des sessions peut accueillir entre 6 et 12 jeunes. Le nombre de 8 participants semble être un bon compromis. Les dispositifs relais (classes et ateliers) ont pour objectif de réinsérer durablement des élèves, qui sont entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, en les engageant simultanément dans des démarches de réinvestissement dans les apprentissages et de resocialisation.
2.	Lire et faire lire : action de sensibilisation et de développement de la lecture Mise en place d'une animation spécifique sur cette thématique, ayant pour objectifs spécifiques et opérationnels de : <ul style="list-style-type: none"> – transmettre aux enfants le goût et le plaisir de la lecture en favorisant les liens intergénérationnels, – développer chez l'enfant l'envie de lire, cette envie devenant un réflexe naturel

	<p>et propice à l'acquisition d'un esprit d'ouverture et de découverte.</p> <p>Descriptif de l'action : dans le cadre d'un programme global, mise en place de séances de lecture réalisées par des retraités bénévoles pour des enfants avec participation de ces enfants à la lecture de textes choisis.</p> <p>Publics ciblés : enfants du niveau Grande Section Maternelle au CM2 par petit groupes de 5 par séance (extension possible aux classes de 6^{ème}).</p>
3.	<p>Création de structures liées à l'enfance :</p> <p>Les collectivités, face au mouvement démographique et dans le cadre de leur compétence, souhaitent réaliser des équipements spécifiques d'accueil pour répondre à ces besoins de services à la population.</p> <p>L'action portera sur la création de ces équipements (travaux, maîtrise d'œuvre, équipements spécifiques), de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure multi-accueil à Pontailier : l'objectif est de créer une structure multi accueil regroupant tous les services d'accueil : relais (RAM), accueil ponctuel (halte garderie), accueil permanent (crèche), (Halte garderie et crèche : 15 places), - Développement de la structure multi-accueil à Mirebeau : afin de développer la capacité d'accueil, réalisation d'une extension dans les locaux jouxtant la halte-garderie, afin de permettre d'accueillir 20 enfants sur une plus grande amplitude horaire, - Développement des structures d'accueil péri-scolaire à Bèze, Beire le Châtel, Fontaine-Française.
4.	<p>Actions jeunesse (Cf. Programme communication fiche 15)</p> <p>Suite à la réflexion initiée par le Conseil Général et le Pays en collaboration avec les fédérations d'éducatrices populaires, le Pays entend mettre en œuvre un certain nombre d'actions (évènementiels, animations spécifiques...) sur les thèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actions et initiatives des jeunes : expression des jeunes, local jeune et écoute des jeunes (animation), diffusion de l'information, lien avec le milieu associatif, 2. Mobilité des jeunes 3. Autonomie et précarité : prévention santé, mise en place d'Ateliers de Musique en direction de jeunes 14 / 25 ans en difficulté de « socialisation », 4. Qualification professionnelle, logement, relation avec le monde économique du territoire : relation offre demande, organiser des rencontres interpartenariales, favoriser la connaissance du tissu économique

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	Communauté de Communes du Canton de Pontailier, chef de file de l'animation générale du contrat de Pays : rôle de mise en réseau des acteurs
2.	Communauté de Communes du Canton de Pontailier, chef de file de l'animation générale du contrat de Pays : rôle de mise en réseau des acteurs
3.	Collectivités, Communautés de Communes de Pontailier, du Mirebellois, Val de Vingeanne
4.	Communautés de Communes

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Cette action concerne tous les collèges du Pays	
2.	Favoriser les liens inter- générationnels	
3.	Les communautés de communes ont la compétence enfance et de ce fait sont maître d'ouvrage des équipements	Respect des critères d'éco-conditionnalité : qualité environnementale, recours aux énergies renouvelables, label HPE (haute performance énergétique)
4.	Favoriser les actions collectives et l'accompagnement des jeunes	
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Etat : Crédits sectoriels (mise à disposition d'agent)		
2.	Etat : Crédits sectoriels (mise à disposition d'agent)		
3.	Etat : Dotations ou à défaut crédits territoriaux CRB territorial CG21	30% max, max 100 000€	1
4.	Etat : FNADT sur 4.3 et 4.4 CRB territorial sur 4.3 (santé) et 4.4 CG21	En fonction des projets 20 à 50 % En fonction des projets 20 à 50%	1

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Nombre de jeunes présents à l'atelier et Assiduité Participation aux actions, et capacité à s'intégrer au groupe et à respecter les règles Evaluation individuelle à partir des objectifs du contrat tripartite Type d'orientation à la sortie de l'atelier
2.	Réunions bilans qualitatifs et quantitatifs, examen de reconduction de l'action pour les périodes suivantes et comité départementale de pilotage permettent d'évaluer l'action tout au long et en fin d'année scolaire. Observation des modifications comportementales des enfants entre le début et la fin de chaque période. Observation avec les retraités, animateurs, enseignants et/ou parents de la restitution faite par les enfants sur le vécu des séances.
3.	Réalisation des équipements dans le respect des normes environnementales Taux de remplissage et satisfaction des usagers
4.	Nombre d'actions réalisées Nombre de jeunes participants et acteurs Niveau de partenariat des acteurs du territoire

Fiche Action N°12 Conforter le tissu associatif

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population vecteur de cohésion et d'intégration locale

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le territoire se caractérise par une dynamique associative forte, avec plus de 380 associations culturelles et sportives. Elles apportent au Pays une offre de pratiques d'activités culturelles et sportives satisfaisante et relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Cependant, force est de constater un essoufflement du bénévolat et un vieillissement des cadres associatifs. Par ailleurs, les évolutions montrent une tendance des habitants à moins s'impliquer dans la vie associative locale tout en exploitant les activités proposées sous forme de service avec des attentes grandissantes en terme de qualité de prestation, parfois en inadéquation avec l'activité bénévole.

Au cours du premier contrat de Pays en 2006, un coordinateur chargé d'accompagner les associations dans leur démarche de projet et de favoriser la mise en réseau a été recruté. Un travail de mise en réseau et de renforcement de la connaissance du tissu associatif a donc été engagé depuis un peu plus d'un an. Cet effort émergent a besoin d'être renforcé et poursuivi pour en mesurer un impact sur le long terme.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Cet effort de mise en réseau doit permettre à court terme un échange de bonnes pratiques entre les associations, et améliorer sensiblement l'efficacité, la qualité et la mise en conformité progressive des pratiques associatives pour les bénévoles comme pour le public.

A moyen terme, l'émergence d'action inter associative est recherchée afin de mutualiser des moyens humains, matériels, voire financiers et ouvrir de nouvelles perspectives afin de combler les manques constatés (ex : constitution d'équipes sportives féminines...)

Sur le long terme, cette mise en réseau doit apporter une réflexion et des réponses au renouvellement des cadres associatifs afin de conforter le tissu existant et garantir sa pérennité.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte :

Soutien aux activités culturelles et sportives par l'encouragement à la mise en réseau, au partenariat inter associatif.

Le tissu associatif sportif et culturel dense et dynamique du pays est vecteur de cohésion et d'intégration sociale, si celui-ci tend à s'organiser et à se fédérer, il a néanmoins besoin d'être soutenu et accompagné pour gagner en efficacité et en qualité de prestation. Une cohérence des politiques culturelles et sportives est nécessaire, et passe par une mise en réseau et un accompagnement des acteurs.

CG21 : FAVA / Aides au sport à la culture et au patrimoine.

Plus-values

Amélioration des prestations proposées par les associations, et amélioration de l'accès aux pratiques pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire.
Assurer la pérennité des services proposés par les associations.

Caractère intercommunal de l'action

Action commune à l'ensemble du Pays Plaine de Saône Vingeanne

Caractère durable de l'action

Création maintien et développement des services
Meilleure prise en compte et accueil de publics spécifiques ou défavorisés (handicaps, femmes, jeunes, personnes âgées...)

Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui

La commune d'Auxonne concentre la plus grande proportion d'associations et s'est dotée d'une salle de diffusion culturelle professionnelle qu'il faut faire vivre.
Les associations de l'ensemble du Pays rencontrent des difficultés similaires.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.

Création d'un Conseil de la vie associative :

Commission du Conseil de développement, ce conseil est chargé de réfléchir et proposer des réponses concertées aux difficultés rencontrées par les associations sur le territoire concernant les thématiques Vie Culturelle, Sportive et Associative. Constitué de représentants élus et de représentants des associations locales des 4 Communautés de Communes, il a également pour rôle de favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs et de favoriser la mutualisation des moyens humains et financiers, et la concertation entre les 4 cantons.

2.

Mise en place d'un plan de formation des bénévoles :

Définition et mise en œuvre annuelle d'un plan de formation sur le territoire du Pays à destination des bénévoles et dirigeants associatifs ou des acteurs de la vie associative locale. L'analyse des besoins est la mise en œuvre du plan de formation sera pilotée par le Conseil de la vie associative en lien avec les associations locales et les relais identifiés (Offices des sports et de la culture...).

3.	<p>Actions de promotion de la vie associative : Poursuite et développement des actions de promotion de la vie associative engagées dans le précédent contrat de pays de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'un forum des associations, – Réédition du guide/répertoire des associations.
-----------	---

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS	
1.	CC d'Auxonne Val de Saône chef de file Vie Culturelle Sportive et Associative du Pays
2.	CC d'Auxonne Val de Saône chef de file Vie Culturelle Sportive et Associative du Pays
3.	CC d'Auxonne Val de Saône chef de file Vie Culturelle Sportive et Associative du Pays

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE		
	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Représentants associatifs et élus des 4 CC	Instance de solidarité sociale les réflexions devront prendre en compte tous les publics potentiels
2.	A destination de l'ensemble des associations du Pays	Renforcement des capacités d'ouverture, des savoirs faire et des organisations.
3.	A destination de l'ensemble des associations du Pays	Amélioration de la lisibilité des actions pour tous les publics
<u>Autres dispositions particulières :</u>		

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Animation thématique		2
2.	CRB Territorial	50%	2
3.	CRB Territorial	50 à 70%	2

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Maintien renforcement et renouvellement du tissu associatif Meilleure lisibilité
2.	Amélioration qualitative des prestations proposées
3.	Maintien renforcement et renouvellement du tissu associatif Meilleure lisibilité

Fiche Action N° 13 Encourager les pratiques Culturelles

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population, vecteur de cohésion et d'intégration locale.

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Si l'accès et l'offre de pratiques culturelles est globalement satisfaisante sur le territoire, il existe des disparités territoriales sur certaines thématiques, (ex : enseignement de la musique) et surtout, un réel déficit en matière de diffusion en particulier professionnelle, et dans une moindre mesure amateur.

Par ailleurs, on relève également un déficit d'identification, de promotion et de diffusion des artistes locaux.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Augmenter l'offre de diffusion professionnelle.
Susciter la rencontre entre professionnels et amateurs
Améliorer la qualité des enseignements artistiques et le maillage.
Faire reconnaître et promouvoir le tissu d'artistes du territoire

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte :

Soutien aux activités culturelles et sportives par l'encouragement à la mise en réseau, au partenariat inter associatif.

Le tissu associatif sportif et culturel dense et dynamique du pays est vecteur de cohésion et d'intégration sociale, si celui-ci tend à s'organiser et à se fédérer, il a néanmoins besoin d'être soutenu et accompagné pour gagner en efficacité et en qualité de prestation. Une cohérence des politiques culturelles et sportives est nécessaire, et passe par une mise en réseau et un accompagnement des acteurs.

Région :

Fonction 3 Culture, Sports et loisirs

CG21 :

Aide aux sociétés musicales, aide aux chorales...

FAVA

Plus-values	
	Augmentation de l'attractivité du territoire pour les populations locales et le tourisme. Amélioration de la qualité des prestations. Affirmation d'une identité de Pays
Caractère intercommunal de l'action	
	La Communauté de communes d'Auxonne Val de Saône porte cette action en tant que chef de file vie Culturelle et Sportive et Associative pour le Pays
Caractère durable de l'action	
	Maintien et renforcement de l'existant
Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui	
	Action de valorisation de l'ensemble du territoire.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1.	Elaboration d'un schéma de développement culturel : En vue de la construction d'une politique culturelle de pays, réalisation d'une mission d'étude et de diagnostic permettant : <ul style="list-style-type: none"> – Le recensement des organismes et acteurs culturels (artistes, associations, ensembles, équipements...), de leurs projets et pratiques, – La définition d'une stratégie de développement culturel sur tout le territoire, – La définition d'un plan d'actions spécifiques (actions de médiation, de diffusion...)
2.	Création d'un partenariat entre les 2 écoles de musiques et étude et mise en œuvre éventuelle d'une école de musique de Pays multi-sites. Mutualisation des moyens et complémentarité entre les 2 écoles de musique, harmonisation du niveau des enseignements et des tarifications proposées, extension des enseignements sur les 2 Communautés de Communes actuellement dépourvues du service. La démarche d'extension de l'influence des écoles de musique aux 2 cantons dépourvus du service a besoin d'un accompagnement et d'une sensibilisation des publics afin de garantir son bon fonctionnement. L'embauche d'un Dumiste pourrait permettre d'effectuer ce travail sur les 4 cantons du Pays en anticipant sur la création d'une éventuelle structure unique.
3.	Soutien aux manifestations culturelles d'intérêt de Pays : projets nouveaux ou à plus-value territoriale particulière Objectif : pallier au manque de manifestation de diffusion culturelle professionnelle du Pays en incitant les porteurs de projet à créer de nouvelles manifestations d'envergure. Priorité aux manifestations de types festivals, résidence ou autre, portant sur le spectacle

vivant, ou la diffusion faisant appel à des artistes professionnels, priorité à la musique et aux manifestations valorisant le patrimoine touristique remarquable du Pays. Le conseil de la vie associative sera chargé de construire un règlement d'attribution précis et concerté et d'en définir les priorités. Une enveloppe annuelle sera définie.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CC d'Auxonne Val de Saône Chef de file Vie Culturelle Sportive et associative
2.	CC d'Auxonne Val de Saône / CC du Mirebellois
3.	Porteurs de projets associatifs ou collectivités

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Projet à échelle du territoire du Pays.	Facilitation de l'accès à la culture pour tous
2.	Projet à échelle du territoire du Pays.	Facilitation de l'accès à la culture pour tous
3.	Projet à échelle du territoire du Pays.	Egalité d'accès au service pour la population locale, renforcement des capacités d'ouverture harmonisation de la tarification accès à la culture pour tous. Création et maintien d'emplois de professeurs de musique.
4.	Projet à échelle du territoire du Pays.	Accès à la culture pour tous, réflexion concertée avec les acteurs du territoire, prise en compte de tous les publics. Amélioration des conditions de pratiques, augmentation du panel de pratique et renforcement et maillage des pratiques actuelles.
5.	Projet à échelle du territoire du Pays.	Accès à la culture pour tous.
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CRB Territorial	max 70%	2
2.	CG21		
3.	CRB Territorial	20 à 70% au regard du projet, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 20 000 €max, 5 000€max par projet	2

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
	<p>Amélioration des conditions de pratiques et de l'accès à la culture</p> <p>Augmentation du nombre de pratiquants et de spectateurs</p> <p>Amélioration de la qualité et du nombre de spectacles</p> <p>Amélioration de la diversité des activités et spectacles proposés</p> <p>Mise en valeur de l'existant</p>

Fiche Action N° 14 Encourager les pratiques Sportives

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique de services à la population, vecteur de cohésion et d'intégration locale.

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

L'offre de pratiques sportives sur le territoire du Pays est particulièrement développée, et entre en parfaite complémentarité avec les services proposés par les grandes agglomérations comme Dijon, Dole... De la pratique des sports de nature, aux sports collectifs ou individuels, le panel d'options permet aux habitants comme aux touristes de s'adonner à leurs sports favoris sans trop de réelles difficultés, aussi bien sous forme de loisirs qu'en compétition. Par ailleurs les clubs sportifs sont relativement bien organisés grâce à la présence sur le territoire de 2 offices des sports dynamiques.

Cependant, trois difficultés subsistent :

- La pratique du sport par le public féminin est limitée en raison d'une difficulté à constituer des équipes complètes et nécessite la création d'ententes entre les clubs des différents cantons.
- Les clubs rencontrent de sérieuses difficultés financières lorsqu'ils approchent ou accèdent à de hauts niveaux de performances.
- La problématique du transport est récurrente aussi bien pour l'accès aux compétitions que pour l'accès aux entraînements. (cf fiche mobilité : 10.2)

Résultats attendus et impacts de l'action :

Augmentation du panel d'offre d'activités sportives pour le public féminin
Organisation de manifestations sportives d'envergure.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Charte :

Soutien aux activités culturelles et sportives par l'encouragement à la mise en réseau, au partenariat inter associatif.

Le tissu associatif sportif et culturel dense et dynamique du pays est vecteur de cohésion et d'intégration sociale, si celui-ci tend à s'organiser et à se fédérer, il a néanmoins besoin d'être soutenu et accompagné pour gagner en efficacité et en qualité de prestation. Une cohérence des politiques culturelles et sportives est nécessaire, et passe par une mise en réseau et un accompagnement des acteurs.

Région : Fonction 3 Culture, Sports et loisirs

Actions en faveur du sport de haut niveau
 Aide au fonctionnement des clubs
 Cadre de vie Sports jeunesse environnement fonction 2 soutien au sport en milieu rural.
CG21 :
 Aide en faveur des clubs
 Aide en faveur des athlètes
 FAVA

Plus-values

Augmentation de l'attractivité du territoire pour les femmes
 Véhiculer et faire connaître l'image du Pays grâce aux résultats sportifs et à l'organisation de manifestations d'envergure.

Caractère intercommunal de l'action

La création d'ententes sportives rend intrinsèque un travail entre différents cantons et clubs sportifs.

Caractère durable de l'action

Création, maintien et développement des activités sportives.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui

La ville d'Auxonne concentre le plus grand nombre de clubs sportifs et d'équipements adaptés à la pratique sportive de haut niveau. Cependant, le territoire est plus ou moins bien maillé mais permet au moins la pratique des sports les plus démocratisés.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

- | | |
|-----------|---|
| <i>1.</i> | Favoriser le développement des pratiques sportives féminines :
Par la mise en réseau et la création d'ententes sportives, il s'agit de favoriser la constitution d'équipes féminines, et soutenir les initiatives en faveur du sport féminin. |
| <i>2.</i> | Création d'un club de Canoë Kayak sur le canton de Pontailler en complémentarité avec celui d'Auxonne, et en lien avec le projet d'éco-pagayage. |

	<p>Développement des pratiques sportives : Soutien aux projets sportifs d'envergure susceptibles de véhiculer l'image du Pays, et aider les clubs sportifs en voie d'accession au haut niveau ou de haut niveau et ou favorisant le sport féminin.</p> <p>Dans le cadre d'une enveloppe annuelle et d'un règlement d'attribution spécifique construit par le conseil de la vie associative, pourront être accompagnés :</p>
3.	<ul style="list-style-type: none"> – Des actions de promotions du sport féminin (aide au démarrage), – Des projets de création d'équipes féminines, – Des compétitions nouvelles d'envergure régionale ayant lieu sur le pays, – Des projets d'équipes sportives en voie d'accession ou qui accèdent au haut niveau.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	CC d'Auxonne Val de Saône Chef de file Vie Culturelle Sportive et Associative
2.	Commune ou Communauté de Communes
3.	Associations Collectivités

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1.	Projets à échelle du territoire du Pays	Accès à la pratique du sport pour tous et en particulier du public féminin particulièrement défavorisé par les difficultés inhérentes au caractère rural du territoire.
2.	Un diagnostic des équipements sur le Pays est en cours et doit permettre de réguler les projets d'équipements afin d'éviter des doublons et faire des choix concertés et pertinents afin de mailler au mieux le territoire.	Les critères d'accessibilités aux publics y compris défavorisés seront pris en compte. Un partenariat est envisagé avec les club d'Auxonne et St Jean de Losne afin de créer un parcours potentiel plus conséquent.
3.	Projets susceptibles de valoriser l'image du Pays	Accès à la pratique du sport pour tous et en particulier du public féminin particulièrement défavorisé par les difficultés inhérentes au caractère rural du territoire.
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
2.			
3.	CRB Territorial	20 à 70% au regard du projet, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 20 000 €max, 5 000€max par projet	2

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
	Augmentation du nombre d'équipes féminines Augmentation du nombre de pratiquantes féminines Maintien et augmentation du nombre de manifestations sportives d'envergure.

Fiche Action N° 15

Renforcer la mobilisation et l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre du projet de pays

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Une politique d'animation du projet de territoire de la Plaine de Saône Vingeanne

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le premier contrat avait déterminé le développement de l'ingénierie du Pays permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'action du contrat, l'appui aux porteurs de projets, et en particulier jouer un rôle d'appui technique auprès des collectivités (communautés de communes). Aujourd'hui, le Pays s'est doté de trois animateurs : un animateur généraliste et deux animateurs thématiques (tourisme; vie sportive, culturelle et associative). Afin de mettre en œuvre les orientations définies dans le contrat de Pays 2007-2013, le territoire du pays souhaite maintenir ces animations. Ainsi,

- l'animation généraliste veillera à l'animation générale du contrat de Pays et de l'orientation cadre de vie
- les animations tourisme et vie culturelle, sportive et associative accompagneront le développement de leurs orientations
- les réflexions et les projets d'ordre économiques sont accompagnés en collaboration avec le coordinateur COPIEVAL.

Missions générales des trois postes d'animation :

- Assurer l'animation et la pérennisation de la démarche de Pays
- Accueillir, orienter et conseiller les porteurs de projet
- Gérer la mise en œuvre du Contrat de Pays (avec les porteurs de projets, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers)
- Assurer le suivi évaluation de la Charte et du Contrat de Pays
- Renforcer les partenariats et la mise en réseau (échanges) entre acteurs du Pays et faciliter leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire
- Aider les intercommunalités à s'informer mutuellement, à échanger et à se concerter à propos de tous leurs projets
- Animer les commissions thématiques du conseil de développement
- Vulgariser et améliorer les méthodes participatives employées par le Pays
- Permettre à tous les acteurs du Pays d'échanger entre eux, et avec d'autres territoires: sur le fonctionnement « participatif » d'un Pays et de l'intercommunalité sur leurs pratiques et leurs savoir faire spécifiques (professionnels, associatifs, ...)

Le budget lié à ces animations comprend les postes d'animations, les locaux, matériels et logistiques nécessaires à leur bon fonctionnement.

Cet accompagnement ne pourra se réaliser sans le développement de réflexions sur d'autres thématiques et sans un réel programme de communication et d'évaluation.

Résultats attendus et impacts de l'action :	
	<p>Mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de Pays Mise en réseau des acteurs et renforcement des partenariats Accompagner et favoriser l'émergence de projets Augmenter l'attractivité du territoire Une plus grande compréhension des objectifs et rôles du Pays pour le développement local. Une participation et concertation renforcée des acteurs locaux. Une image renforcée du territoire et de ses choix de développement.</p>
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)	
	<p>Charte : des collaborations et des alliances à tisser avec les territoires voisins Quels que soient les domaines à appréhender dans le cadre de la démarche du Pays Plaine de Saône Vingeanne, les prolongements territoriaux au-delà du périmètre du Pays apparaissent inévitables compte tenu de la pluralité d'inscription de tout ou partie du territoire dans d'autres logiques d'appartenances. Les partenariats et les alliances à tisser s'établiront de manière pragmatique, tout particulièrement en direction de l'agglomération dijonnaise, du canton de Genlis, du Pays Beaunois - qui intègre notamment les cantons de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne - du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne mais également les Pays franc-comtois et haut-marnais limitrophes.</p> <p>Orientation : une politique d'animation du projet de territoire de la Plaine de Saône Vingeanne</p>
Plus-values	
	<p>Pool d'ingénierie ressources pour tous les acteurs du territoire : facilitateur, accompagnement des porteurs de projets, des membres du conseil de développement, des collectivités, des acteurs du territoire et des partenaires.</p>
Caractère intercommunal de l'action	
	<p>Accompagnement et ressources techniques pour tous les acteurs du territoire du Pays et appui technique aux intercommunalités.</p>
Caractère durable de l'action	
	<p>Ingénierie permanente durant toute la durée du contrat.</p>
Articulation Pays – Ville D'appui	
	<p>Appui technique dans le cadre des actions de la ville d'Appui dans ses projets notamment dans la convention ville d'appui et liens avec les autres collectivités du Pays.</p>

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Animation généraliste :

Objectifs généraux :

- Assurer l'animation et la pérennisation de la démarche de Pays
- Gérer la mise en œuvre du Contrat de Pays
- Renforcer les partenariats entre acteurs du Pays et faciliter leur participation dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire, son suivi évaluation et sa pérennisation

Missions opérationnelles

- Assurer le fonctionnement quotidien du Pays au niveau de la coordination d'action entre les 4 Communautés de Communes et du Conseil de Développement : organisation des travaux de réflexion, de montage de projet, mobilisation des acteurs locaux, préparation, animation de réunion et comptes rendus, gestion administrative et financière du Contrat de Pays
- Accueillir, orienter et conseiller les porteurs de projet
- Animer et coordonner les travaux du Conseil de Développement
- Assurer le suivi évaluation des actions mises en œuvres dans le cadre du Contrat de Pays
- Préparer la nouvelle période de contractualisation

1.

L'animation généraliste comprend le poste d'animateur et un temps partiel de secrétariat.

Animation touristique :

Missions de coordination et d'animation :

- Etablir des relations suivies et étroites entre les acteurs du tourisme présents ou intervenants sur le territoire du Pays en vue de favoriser leur mise en réseaux et de développer les échanges et partenariats mais également avec les collectivités locales du Pays ou les partenaires institutionnels.
- Optimiser la mise en réseau des professionnels du tourisme à l'intérieur du Pays et avec les instances départementales, régionales et inter-territoire.

Missions opérationnelles :

- Conseiller et orienter les acteurs touristiques du Pays dans la mise en œuvre de leurs projets
- Identification et recherche de partenaires, médiation auprès des organismes institutionnels (Département, Région, Services déconcentrés de l'Etat...), soutien au montage de projets et de dossiers de demande de financement.
- Administrer le site internet de Pays.
- Assurer l'animation et la pérennisation de la démarche de Pays dans le domaine d'intervention spécifique du développement touristique.
- Gérer la mise en œuvre du Contrat de Pays 2007-2013
- Animer et coordonner le groupement des OTSI Vingeanne Val de Saône.

2.

Animation vie sportive, culturelle et associative :

Missions de coordination et d'animation :

- établir des relations suivies et étroites entre les acteurs du sport et de la culture présents ou intervenants sur le territoire du Pays en vue de favoriser leur mise en réseaux et de développer les échanges et partenariats mais également avec les collectivités locales du Pays ou les partenaires institutionnels.
- organiser et développer une fonction de ressource réseau et ressource documentaire : définir, formaliser, et animer un réseau partenarial avec les organismes institutionnels (Services de l'Etat, de la Région, du Département, des Fédérations...) dans une optique d'échange et de coordination durable en vue de faciliter et d'assurer la bonne exécution des missions opérationnelles
- accompagner les Communautés de Communes du Pays dans la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement des pratiques sportives et culturelles aux échelles communautaires

3.

Missions opérationnelles :

- Conseiller et orienter les associations du Pays dans le domaine de l'organisation, de l'administration et de la gestion associative (conseil administratif et juridique, orientation, identification et recherche de partenaires, médiation auprès des organismes institutionnels...)
- Conseiller et accompagner les collectivités locales dans le cadre du montage de leurs dossiers demande de financement au titre du Contrat de Pays (équipements culturels) et travail d'instruction technique de ces dossiers en vue de leur validation par le Conseil de Développement de Pays.
- Animer et coordonner le conseil de la vie associative et mettre en place le réseau.

Missions d'animations thématiques complémentaires et ingénierie spécifique : réflexions sur l'habitat, la mobilité, la jeunesse, la musique (dumiste)

Toutes ces thématiques ont été réfléchies au cours du premier contrat de Pays et devront se mettre en place dans ce contrat (Cf. fiches actions relatives à ces thèmes).

Des besoins de fonctionnement et d'animation seront par conséquent nécessaires afin de mener à bien ces actions.

4.

Programme de communication :

Aujourd'hui le Pays veut communiquer en direction de cibles multiples (habitants, élus, socioprofessionnels, associations, visiteurs et touristes, territoires extérieurs, etc. ...), c'est pour cette raison qu'il affirme la nécessité de concevoir des méthodes de travail et un panel d'outils complémentaires qui soient les moteurs d'une véritable communication de Pays.

Objectifs :

- Elaborer une stratégie de communication en phase avec le contrat de Pays et permettant:
 - de sensibiliser tous les habitants et les acteurs du territoire à la démarche participative du Pays ;
 - d'entraîner à participer aux réflexions et à la conduite d'actions de développement du territoire, le plus grand nombre possible d'habitants et d'acteurs du Pays ;
 - de promouvoir l'image et le dynamisme du Pays à l'extérieur ;
 - d'accéder facilement à des informations pratiques.
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de communication répondant à la stratégie de communication.

5.

Publics :

- intercommunalités : rencontre régulière pour faire le point sur les projets
- habitants
- partenaires : établir une réelle mise en réseau afin de susciter les projets du territoire

Type d'actions :**1. Communication générale : définition et élaboration d'une stratégie de communication globale à appliquer à l'ensemble des outils de communication**

- concevoir des outils de communication, ouverts aux acteurs et opérateurs mettant en œuvre la Charte de Pays et le Contrat de Pays, et ciblés vers le grand public (présentant et expliquant ce qu'est le Pays, présentation des actions Pays mise en œuvre, actualité Pays...).
- créer un journal Pays
- créer une signalétique identifiée
- mise à jour du site internet touristique de Pays, utilisation de l'outil extranet
- réunions d'information auprès des élus et partenaires
- création d'évènements, communication sur le Pays

2. Communication thématique :**Economie, emploi, formation :**

- actions économiques et sur les métiers (cf. fiche action 1.1)
- sensibilisation aux bio énergies (cf. fiche action 3.1)
- filière légumes (cf. fiche action 5.1)

Tourisme :

- éditions touristiques actions de communication et de promotion du territoire (salons, éductours...) (fiche 7.1)
- actions de sensibilisation du jeune public au patrimoine naturel (fiche 6.5) et historique (fiche 7.1)
- relations presse événementielle (mise en place guide GPS cf fiche 6.8), inauguration de sites (cf fiche 6.3)
- définition d'une politique d'accueil touristique propre au territoire (fiche 7.5)

Cadre de vie :

- sensibilisation au patrimoine architectural et paysager (cf. fiche action 9.2)
- actions mobilité (cf. fiche action 10.2)
- actions jeunesse (cf. fiche action 11.4)

Vie culturelle, sportive et associative :

- forum des associations (cf. fiche action 12.3)
- guide des associations (cf. fiche action 12.3)
- schéma de développement culturel (cf. fiche action 13.1)

6.**Evaluation**

Le premier contrat de Pays mené en 2005-2006 a été évalué en interne par les animateurs du Pays selon deux niveaux quantitatifs (50 projets déposés) et qualitatifs. Le nouveau contrat 2007-2013 va permettre la réalisation d'un nombre très important de projets et de réflexions et la charte de Pays va arriver à son terme. Un travail nécessaire et important d'ingénierie sera à fournir pour évaluer le contrat et réviser la charte. Un prestataire extérieur sera par conséquent missionné pour accompagner les acteurs et animateurs du territoire.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Communauté de Communes du Canton de Pontailler, chef de file de l'animation générale du contrat de Pays
2.	Communauté de Communes du Canton de Pontailler, chef de file de l'animation tourisme du contrat de Pays
3.	Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, chef de file de l'animation vie sportive, culturelle et associative
4.	Communauté de Communes, chef de file de l'animation des thématiques
5.	Communauté de Communes du Canton de Pontailler, chef de file de l'animation générale du contrat de Pays
6.	Communauté de Communes du Canton de Pontailler, chef de file de l'animation générale du contrat de Pays

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1 à 4.	Implication très forte des communautés de communes en tant que chef de file identifiées des thématiques	L'utilisation de l'outil internet et extranet permettra de réduire les impressions papier.
5 et 6.	Implication des intercommunalité dans le rôle de diffusion de l'information et de l'évaluation	L'utilisation de l'outil internet et extranet permettra de réduire les impressions papier.
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1 à 3	CRB Territorial CG21	max 70% et aide plafonnée à 60 000 €par poste par an dans le cadre du « 1+1=3 »	1 et 2
4.	Etat : FNADT CRB Territorial (mission habitat) CG21	50 % max au regard des thématiques éligibles (plutôt sur l'habitat, la mobilité, la jeunesse) max 50% - 20 000 €par an	1
5.	CRB Territorial sur 5.1	20 à 70% en fonction des projets	1
6.	CRB sectoriel		

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1 à 4	Evaluation du contrat de Pays
5 et 6	<p>Nombre et modes de documents de communication institutionnelle réalisés</p> <p>Nombre d'évènementiels proposé et nombre de participants</p> <p>Evaluation du niveau de connaissance du territoire de projet « Plaine de Saône Vingeanne » par les acteurs, les habitants et partenaires du Pays</p> <p>Niveau d'implication des acteurs et partenaires du territoire dans l'outil extranet</p>